

**Ville de Rambouillet  
- Yvelines -**



**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Jeudi 10 avril 2025**

**À 20H00**

**Procès - verbal**

Madame Matillon déclare la séance ouverte et procède à l'appel nominatif.

**PRÉSIDENCE**, Madame Véronique MATILLON, Maire

**Sont présents :**

*Rambouillet ensemble pour l'avenir,*

Mme MATILLON, Maire, M. CINTRAT, Mme MOUFFLET, M. GOURLAN, Mme YOUSSEF, M. PETITPREZ, Mme EBERENTZ-CARESMEL, M. DUPRESSOIR, Mme DEMONT, M. FOCKEDEY, Mme CAILLOL, adjointes et adjoints au maire, Mme SANTANA, M. PASQUES, M. MARION, M. BOUCHEROY, M. COSTE, M. THUBERT, Mme HAMEURT, M. LAFOND, Mme OVIGNEUR, M. BOUDOURIS, M. REY, Mme CALDAS, conseillères et conseillers municipaux,

*Rambouillet en commun,*

Mme POLO DE BEAULIEU, Mme DESMET, Mme SORDON, M. POULET conseillères et conseiller municipaux.

*Génération Rambouillet,*

M. SCHMIDT, Mme DUPLAIX, conseillère et conseiller municipaux.

**Sont absents :**

Mme CHRISTIENNE, conseillère municipale (pouvoir à Mme MOUFFLET)

Mme RICART, conseillère municipale (pouvoir à M. REY)

Mme TORCHEUX, conseillère municipale (pouvoir à M. FOCKEDEY)

M. BERNARD, conseiller municipal (pouvoir à Mme DESMET)

M. JUTIER, conseiller municipal (pouvoir à M. POULET)

M. LHEMERY, conseiller municipal (pouvoir à Mme DUPLAIX).

*Ainsi, à l'ouverture de la séance :*

Nombre de Conseillers : 35

Présents : 29

Représentés : 6

Quorum : 18

Monsieur Marion et madame Polo de Beaulieu sont désignés secrétaires de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

00 - Appel des présents.

00 - Nomination des secrétaires de séance.

00 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

## **FINANCES**

01 - Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal.

02 - Approbation du compte administratif 2024 du budget principal.

03 - Affectation des résultats 2024 du budget principal.

04 - Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2025.

05 - Vote du Budget primitif pour l'exercice 2025 – Budget principal.

06 - Attribution des subventions et participation communale 2025.

07 - Vote des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) au titre du Budget principal 2025.

08 - Vote d'une autorisation d'engagement pour les dépenses imprévues de fonctionnement au titre du Budget Principal 2025.

## **SERVICES TECHNIQUES**

09 - Sollicitation du fonds de concours auprès de la CART.

## **RESSOURCES HUMAINES**

10 - Création de trois postes de policier municipal.

## **AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMOINE**

11 - Egalité des chances- Actions « Yes You Can »- Adoption de la convention de partenariat entre la ville de Rambouillet et la Mission Locale Intercommunale 2025/2026.

12 - Convention annuelle entre la ville de Rambouillet et le bailleur social Les Résidences Yvelines Essonne- Mise à disposition du local au 6 rue des Marais à Groussay.

13 - Convention tripartite entre la ville, le bailleur social les Résidences Yvelines Essonne et l'artiste Fabienne VEVERKA pour une résidence d'artiste dans le quartier de Groussay pour la période allant du 1er mai 2025 au 30 avril 2026.

14 - Convention de mandat d'encaissement des recettes billetterie entre la ville de Rambouillet / La Lanterne et la SAS Société Nouvelle des Cinémas de Rambouillet/ Groupe CINEPARADIS - Offre cinématographique transitoire à La Lanterne à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025.

## **PREVENTION SANTE HANDICAP**

15 - Bilan annuel de la commission consultative d'accessibilité et du handicap.

## **POLE CONVIVIALITE**

16 - Convention offre de concours Tennis Club de Rambouillet.

## **COMMANDE PUBLIQUE**

17 - Attribution et signature du marché n°25-02 concernant l'offre cinématographique transitoire.

18 - Attribution et signature du marché n° 25-09 concernant des travaux de réfection et d'isolation de la toiture de l'école maternelle La Ruche.

19 - Attribution et signature du marché n° 25-10 concernant les prestations de sécurité sur le site de l'Hôtel de Ville.

20 - Attribution et signature du marché n° 25-11 concernant des travaux de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Saint Hubert.

- 21 - Autorisation de résilier les marchés 2022M01L7 et 2023PA11 concernant la construction du CLAE Clairbois (lot 5 travaux de cloison doublage plafond et lot 7 peintures sols souples).  
22 - Signature de l'avenant n°2 au marché n°2021PA03 concernant les travaux de voirie (entretien, grosses réparations et petits travaux neufs).

#### **COMMERCE ET ARTISANAT**

- 23 - Marchés forains – Révision du tarif des droits de place et de la redevance 2025.

#### **AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES**

- 24 - Renouvellement de la convention de participation financière avec l'OGEC Sainte Thérèse.

#### **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

#### **DECISIONS DU MAIRE**

#### **QUESTIONS ORALES**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

---

#### **00 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

Madame Matillon demande s'il y a des remarques.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **FINANCES**

En préambule, préalablement aux points finances et au vote budgétaire, madame Matillon dit souhaiter indiquer que ces votes constituent un moment particulièrement important pour les rambolitains et la commune.

D'une part, parce que le budget primitif, comme cela a été rappelé lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires le 6 mars dernier, est la clé de l'action municipale et d'autre part, parce qu'il s'agit du dernier budget de cette mandature. C'est avec solennité mais aussi avec la fierté de ce qui a été accompli, malgré une mandature amputée par la crise Covid, que le conseil s'apprête à procéder à ce dernier vote.

Madame Matillon revient sur l'action municipale, à l'engagement sans faille de la majorité mais aussi à l'enrichissement apporté par une opposition qui, tout au long de ces années passées ensemble, a su faire preuve de responsabilité et de sens du dialogue.

Comme rappelé lors du dernier conseil municipal, la municipalité a toujours pris soin d'adopter une gestion rigoureuse des finances publiques, d'assurer un cadre de vie qualitatif au quotidien, et d'inscrire la ville de Rambouillet vers l'avenir. Un engagement multidimensionnel qui place à présent la commune dans le « TOP 500 des villes et villages où il fait bon vivre ».

Pour le quotidien des rambolitains, la municipalité a agi concrètement, et avec détermination :

- Par le lancement ambitieux du plan voirie, avec plusieurs millions d'euros investis dans la rénovation des routes, mais aussi avec le renouvellement de l'éclairage public pour répondre aux attentes en matière de sécurité, de confort et d'environnement.

- Par la professionnalisation du service commerce, et le soutien des artisans et commerçants de proximité, en particulier pendant la crise du Covid. Cet engagement est maintenu en soutenant l'association des commerçants.
- Par la création d'une vraie dynamique événementielle pour rendre la ville plus vivante et joyeuse et permettre aux citoyens de se retrouver : avec le Paris-Brest-Paris, la flamme Olympique, des escape-games, des week-ends thématiques, le mapping et tant d'autres évènements spots...
- Pour les écoles et les crèches, la municipalité a entrepris une vaste campagne de travaux du quotidien, notamment au travers du Plan Écoles. Toutes les écoles et crèches ont bénéficié d'un entretien, avec des travaux priorités l'été pour garantir une bonne continuité de service. La restauration scolaire a aussi été revue en améliorant la qualité et l'empreinte environnementale des repas, avec le circuit-court et l'agriculture biologique, pour le bien-être des bouts de chou.
- Côté culture, l'offre s'est enrichie avec : le Pavillon du Verger, le cinéma transitoire, le soutien du cinéma en centre-ville, le pass destination, et des partenariats avec le château ou encore la Bergerie Nationale.
- La ville a amplifié le soutien aux associations qui sont le tissu primordial à la cohésion sociale et sont au cœur de nombreuses animations.
- De même, de nouveaux équipements sportifs ont été installés : parcours de santé, aire de street-work-out, table de ping-pong, réhabilitation des terrains de sport etc.
- La solidarité, elle aussi, a été au cœur de l'action municipale avec la création du Pôle santé handicap, le lancement de l'Heure civique, le soutien au CCAS et la mise en accessibilité de l'espace public.
- L'information a été rendue plus accessible, avec une application mobile et un nouveau site internet, sans oublier la lettre d'information.
- Le civisme a été encouragé : le Conseil municipal des Jeunes, le Passeport du civisme et les budgets participatifs qui ont permis la concrétisation d'une cinquantaine de projets citoyens.
- Et surtout, la sécurité a été renforcée : plus de policiers municipaux, plus de caméras, un nouveau poste de police, et un Centre de supervision urbain ultra connecté et tellement d'autres avancées pour le quotidien des rambolitains.
- Pour l'avenir, Rambouillet a connu la plus vaste transition énergétique qu'elle n'ait jamais connue avec une priorité claire : le développement durable et la sobriété énergétique. Le plan écoles en est un exemple fort. Il a permis la rénovation énergétique de l'école élémentaire d'Arbouville, de l'école Gambetta, et plus récemment de l'école Saint-Hubert. Autant de chantiers structurants qui préparent Rambouillet à l'avenir. D'ailleurs, sera très prochainement inauguré le CLAE Clairbois pour lequel les services se sont investis tout au long du mandat.
- Le plan circulations douces a, lui aussi, transformé la ville avec la création de nouvelles voies cyclables, notamment rue de l'Étang de la Tour, rue du Clos Batant, et tout récemment rue Baumgarth et l'entrée du centre-ville avec le carrefour Tivoli.
- Côté urbanisme, la révision de notre Plan Local d'Urbanisme, acceptée à l'unanimité, permet de préserver l'identité de la ville pour aujourd'hui et demain en limitant la hauteur des constructions, en protégeant les espaces agricoles et naturels ou encore en préservant les cœurs d'îlots végétalisés, si précieux pour le cadre de vie.

Ce budget, le dernier de cette mandature, incarne à la fois l'aboutissement d'un cycle de travail intense, et la continuité d'un cap que la municipalité a su maintenir malgré les épreuves. Dans un contexte qui reste fragile et incertain, la majorité municipale a préservé pour l'avenir des capacités d'investissement non négligeables grâce à la bonne gestion des dépenses de fonctionnement par les services qui se sont totalement impliqués et qui ont travaillé en responsabilité.

Ce budget témoigne d'une volonté constante depuis le début du mandat : agir avec responsabilité, avec ambition, et toujours au service des rambolitaines et des rambolitains.

Madame Matillon invite le conseil à se prononcer avec l'attention qu'il mérite, en conscience de ce qu'il représente pour la ville, aujourd'hui comme pour demain.

Monsieur Gourlan remercie madame le maire et précise qu'il va présenter toutes les délibérations financières et ensuite le conseil votera chacune de celle-ci.

Tout d'abord, pour l'affectation du résultat, les chiffres qui sont présentés sont conformes à la fois au compte administratif et au compte de gestion. Ils ont été vérifiés par les services, ce qui permettra le vote des délibérations susnommées.

Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à 7 102 645,78€, auxquels s'ajoute le résultat reporté 2023 de 18 386 912,89€, soit un résultat de clôture de 25 489 558,67€ qui sera diminué du résultat de clôture de la section d'investissement de 8 670 845,72€ et du solde des restes réalisés qui sont de - 400 000€. Le résultat de fonctionnement est reporté au compte 002 à hauteur de 16 437 365,85€, le solde d'investissement reporté du compte 001 de - 8 670 845,72€ et un excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 de 9 052 192,82€. Voilà pour le résultat 2024 qui va donc nourrir les équilibres financiers 2025.

Concernant la chaîne de l'épargne, les chiffres sont conformes à la gestion pluriannuelle des finances de la commune, avec le tableau de bord qui permet de voir l'évolution de l'ensemble de ces indicateurs. Ce qu'il faut retenir, c'est que la commune a atteint un plus haut niveau de chaîne de l'épargne brute dégagée en 2023 et la commune revient en 2025 à 17% au-dessus du ratio moyen des communes, qui est établi entre 10 et 13%. La moyenne de la strate de Rambouillet est à 13,2% en 2023. Pour la capacité de désendettement, monsieur Gourlan rappelle que la capacité de désendettement est le nombre d'années qu'il faut consacrer pour exclusivement rembourser la dette de la commune. Ce ratio de délai de désendettement est à 3,9 années en 2024 et prévu à 4,9 années en 2025, conformément aux orientations budgétaires. Concernant la chaîne de l'épargne, monsieur Gourlan rappelle que fin 2021, la ville avait en trésorerie 208 jours de dépenses et en 2025 elle est revenue à un fonds de roulement ramené à 64 jours pour avoir des marges suffisantes et pas trop excessives. Cette épargne nette, que la ville peut dégager pour financer ses investissements, s'établit autour de 4,9 millions d'euros, niveau équivalent à ce que la ville a connu avant la crise Covid de 2020 et avant la crise énergétique. Il faut rappeler que la ville, au sein de son budget principal, dispose de 16,8 millions d'euros de réserve qui correspondent en fait à la capitalisation d'excédent pour pouvoir financer les investissements. La section d'investissement est financée tout d'abord par un ensemble d'éléments qui permettent de financer ces 40 millions d'euros d'investissements qui sont inscrits au budget. Il y a la dépense d'investissement de 22,5 millions d'euros, financés à la fois par 12,4 millions d'euros pour cette année, constitués de l'épargne nette de 5,5 millions d'euros des ressources propres d'investissement qui correspondent essentiellement au FCTVA, le fonds de compensation de la TVA à 3,6 millions d'euros, des fonds affectés d'1 million d'euros qui sont les fonds affectés (amendes...) qui viennent du département et une levée d'emprunt de 2,6 millions d'euros pour l'exercice. Avec cette levée d'emprunt de 2,6 millions d'euros, la ville diminuera sa dette de 1,1 million d'euros puisqu'elle remboursera plus qu'elle n'emprunte.

Concernant les chapitres de recettes d'investissement qui seront votés pour 2025 : 3,8 millions d'euros en dotation, 1 millions d'euros de subventions, 2,7 millions d'euros d'emprunt, 18,9 millions d'euros. Presque 19 millions d'euros provenant de la section de fonctionnement, ce sont tout simplement les réserves qui ont été accumulées qui permettent de faire ce virement de la section fonctionnement vers la section d'investissement et les opérations d'ordre de transfert à 4,5 millions qui sont en fait les amortissements absolument nécessaires. Concernant l'affectation 1068, les 9 millions d'euros d'excédent de fonctionnement capitalisé

pour arriver à un budget de recettes totales d'investissement de 40 027 856€. L'ensemble de ces recettes viendra financer la partie dépense d'investissement.

Concernant la partie dépenses d'investissement, il est présenté l'ensemble des grands programmes, puis la liste des ACP, et enfin d'autres dépenses d'investissement. Pour l'hôtel de ville, les travaux de réfection qui sont en cours au rez-de-chaussée au titre de l'état civil pour 440 000€ ; 650 000€ dédiés à la rénovation du quartier de la gare et notamment le passage souterrain qui sera fait cette année en collaboration avec la SNCF ; le CLAE Clairbois dont l'inauguration aura lieu dans quelques jours pour 2 459 920€ ; le plan voirie pour 3,8 millions d'euros dont le détail a été transmis ; le plan voirie qui est le plan circulations douces, qui est poursuivi et qui vient s'ajouter aux 3,8 millions d'euros avec évidemment l'aménagement structurant dans le quartier de Tivoli, la rue qui lie le lycée Bascan à la place Félix Faure ; le grand plan de renouvellement de l'éclairage public qui se terminera sur l'année 2025 à hauteur de 475 000€ ; la rénovation énergétique de la toiture solaire de l'école Saint-Hubert qui a été inaugurée la semaine dernière pour 670 000€ ; la participation à l'offre de cinéma dont les travaux ont commencé pour 540 000€ ; les travaux du Palais du Roi de Rome pour 200 000€ pour terminer la phase de rénovation ; 423 000€ dédiés au budget participatif ; le plan écoles pour 2,7 millions d'euros avec notamment l'école de la Ruche, inaugurée également il y a quelques jours, une très belle réalisation et très prochainement l'inauguration à l'école de la Gommerie.

Malgré tous ces investissements, la ville continue à entretenir son patrimoine communal pour 1,9 millions d'euros, comme le mur mitoyen avec la gendarmerie qui est en cours, les travaux sur la salle Patenôtre, la rénovation énergétique de la médiathèque, les travaux sur l'église Saint Lubin, des vestiaires de football au Vieux Moulin, la sécurité incendie et sécurité publique sur tous les bâtiments et la crèche Bout'Chou. La requalification des espaces publics du quartier de Groussay s'étalera sur 2025 puis 2026 mais 480 000€ serviront dès cette année à la rénovation de l'ensemble de la voirie et des parkings de ce quartier. Voilà pour l'ensemble des grands projets.

Concernant les 3,7 millions d'euros, ce sont l'ensemble des investissements qui ne font pas partie des ACP. L'ensemble de ces investissements sont les investissements courants dont les services ont besoin pour fonctionner, renouvellement de mobilier, renouvellement informatique, cybersécurité et autres. À noter sur l'ensemble de ces dépenses, un montant de 1,3 millions d'euros pour l'urbanisme qui est tout simplement la capacité de la commune à exercer son droit de préemption lorsqu'il y a des cessions stratégiques qui se font sur la commune. Et 1,1 millions d'euros de participation au capital de la SEMIR qui sera recapitalisé au cours de l'année par le budget principal. A ces dépenses courantes, il faut ajouter les ACP qui ont été en partie décrites précédemment avec le quartier de la gare pour 650 000€, les premières études sur l'aménagement de la place de l'Europe, des travaux sur l'hôtel de ville, le plan écoles, les circulations douces, le local associatif du Clos Batant pour 800 000€, le plan accessibilité qui est poursuivi à 170 000€, le Palais du Roi de Rome, l'éclairage public, le cinéma, les toitures de l'école Saint Hubert, le budget participatif, un plan d'acquisition de véhicules de 100 000€ car le parc actuel est vieillissant et à chaque fois qu'il y a un renouvellement d'une partie du parc, une attention particulière est portée sur les nouveaux véhicules afin qu'ils soient économes en carburant, voire complètement électriques, les derniers travaux sur Tivoli, 895 000€ cette année pour l'extension du cimetière de la Louvière, le cimetière des Eveuses, 93 000€ pour les aires de jeux, des équipements sportifs pour 237 000€ et le quartier de Groussay. Soit un total de 18 834 040€ pour les ACP, auxquels il faut ajouter les 3 671 734€ d'euros précédents, soit un plan d'investissement sur 2025 de 22 505 774€ financés par les recettes vues précédemment. Ces plans pluriannuels d'investissements sont projetés sur 2025 à 2028, il faut que ce plan d'investissement de près de 22 millions d'euros soit poursuivi majoritairement sur les années suivantes. Le plan voirie et végétalisation représente 750 000€ en 2026, puis 1 500 000€ en 2027 et en 2028. Pour le plan école, ce sont 1,5 millions d'euros par an sur les années suivantes qui sont dédiés. La commune a provisionné également les travaux de l'hôtel de ville qui sont rendus absolument

nécessaires. Le pôle espace public correspond à 1 000 000€ par an sur les années 2026 à 2028. Cette masse d'investissement sur 2025 ne va pas s'arrêter sur les années suivantes.

Pour la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 66 371 470€ en tout. Sur ces 66 371 470€ de recettes, l'excédent de l'année précédente représente 16 437 366€ et donc en recettes de l'année 49 934 104€. La ville attend 4 000 000€ de produits des services et des domaines. Les tarifs de la commune ont été indexés sur la part inflation constatée, ce qui se fait partout, tout simplement pour suivre la tendancielle du coût. Pour les impôts et taxes, sont additionnées les lignes 73 et 731 qui sont liées à la nouvelle norme M57. Ce sont 40 495 175€ qui proviennent de la croissance des bases fiscales et il n'y a pas de modification des taux communaux prévus sur 2025. Les dotations et subventions seront en réfaction de 88 000€ cette année, simplement parce que l'enveloppe normée de l'État fait que les communes dites pauvres sont aidées par les communes dites riches. Etant considérée comme une commune riche, Rambouillet contribue à cette péréquation horizontale. Concernant les autres produits, 642 000€, sont comprises les recettes de la location de l'hôtel Mercure car la ville est propriétaire des murs et l'exploitant de l'hôtel Mercure verse un loyer à la commune de l'ordre de 500 000€ sur ces 640 000€. Il faut donc retenir 49 934 104€ de recettes sur l'exercice auxquelles on ajoute les 16 437 366€ de report de l'année dernière. La recette la plus importante provient de la redevance d'occupation du domaine public par le prestataire Indigo qui s'occupe de la gestion de l'ensemble des parcs de stationnement à la fois en surface et en sous-sol et dont le marché est en train d'être relancé. L'attribution de ce marché sera effective au cours de l'année. Pour la partie impôts et taxes, cela comprend la contribution directe, pas de modification de la fiscalité, contribution des 3 taxes avec une hausse des bases de 2,32%. La municipalité a été très prudente sur les taxes additionnelles aux droits de mutation, les fameux frais de notaire, ceux qui sont mal nommés puisque ces frais de notaire reviennent très peu aux notaires mais vont dans les comptes communaux. Une réfaction de ces droits de mutation de 14% est encore attendue cette année. Le tendanciel général sur le marché de l'immobilier semble reprendre. Monsieur Gourlian dit penser que le tendanciel a atteint son point bas et que cela va remonter de nouveau l'année prochaine. Néanmoins, il faudra de nouveau être très prudent sur ces taxes additionnelles. Il est à noter une baisse de la taxe sur l'électricité avec une légère correction, importante en pourcentage, mais très faible en termes de volume financier.

Pour le chapitre 74, sur les dotations, même si l'enveloppe totale passe de 4 611 951€ à 4 624 767€, la première ligne qui est la dotation forfaitaire de l'État diminue de 6,19%. Ce sont les 88 000€ évoqués plus tôt qui sont compensés par la FCTVA. Ainsi, facialement la ville a l'impression de maintenir ses dotations, mais il faut bien retenir que le tendanciel est à la baisse. Dans le rapport de présentation, le montant était de 1 698 778€ en 2020. En 2026, il ne sera plus que de 1 287 692€. Les sommes perdues cumulées année après année s'élèvent à plus de 1 000 000€. Pour les produits de gestion courante, ils s'élèvent à près de 500 000€ ce qui équivaut au revenu des immeubles de l'hôtel Mercure. L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à 66 371 470€. C'est équilibré en recettes et en dépenses. Pour les charges à caractère général, il y a une augmentation de 10 012 291€ à 11 172 593€ mais ces chiffres sont un peu biaisés puisqu'il y a un certain nombre de factures qui auraient dû être réglées sur 2024 qui vont être réglées sur 2025. Ces informations ont été retraitées après le ROB et vont être représentées maintenant. Il s'agit de pouvoir réaffecter aux bonnes années les vraies dépenses. Le coût des fluides est passé de 1 100 000€ en 2021, à 1 200 000€ en 2022, à 2 600 000€ en 2023. Il est observé un reflux de 180 000€ à près de 200 000€ par an. Il y a une baisse des fluides et lorsque cette baisse des fluides est retraitée avec les autres charges de fonctionnement, il y a des charges de fonctionnement hors fluide qui sont en augmentation de 8,6 millions à 9,1 millions en 2025 soit une augmentation de 5,5%. Quand les rattachements sont retraités, finalement c'est 3,2% d'augmentation qui apparaissent. La réalité des dépenses en 2024 était donc à 10,9 millions d'euros et pas 10,1 millions d'euros.

Donc 700 000€ ont été retraités sur 2024, ce qui fait que l'augmentation réelle du chapitre 011 de charge à caractère général est de 3,2% dans le tendanciel de l'inflation.

Les charges de personnel sont en augmentation entre 2023 et 2024 de 3,2% et de 4,7% en 2025. Un certain nombre de facteurs viennent peser sur ces charges de personnel, des facteurs qui sont totalement indépendants de la gestion des ressources humaines de la commune puisqu'en fait, ce sont des facteurs exogènes qui proviennent des décisions que l'État a prises les années précédentes avec des impacts en année pleine. Ainsi, la décision prise sur un exercice, même en milieu d'exercice, s'applique après de manière définitive. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'État a revalorisé de 5 points d'indice les grilles de rémunération, ce qui a engendré une dépense supplémentaire de 210 000€. Il y a eu des mesures statutaires en 2023, qui ont eu un effet en année pleine en 2024 de 150 000€. Le 28 juin 2023, les agents percevant les rémunérations les plus faibles ont vu les indices bruts revalorisés entraînant une dépense de 41 000€. La ville a été obligée, pour des raisons réglementaires, de réaliser deux embauches en 2024 de personnel de catégorie A en matière de gestion des eaux pluviales, mais aussi hygiène et salubrité publique, correspondant à 45 000€ de charges supplémentaires en 2024 qui arriveront en année pleine en 2025. Il y a eu en 2024 la prime forfaitaire du pouvoir d'achat pour 86 000€. Une élection législative anticipée pour 32 000€. Quant au glissement vieillesse technicité (GVT), il provoque une augmentation de 123 500€. Entre 2023 et 2024, il y a eu une progression de 3,2% des charges, ce qui, compte tenu de la masse, fait un total de 680 000€. Or, dans la note de synthèse, il est constaté qu'entre 2023 et 2024, la ville a le même nombre d'agents, 456,14 en 2023, 457,24 en 2024. Ce qu'il faut retenir, c'est que tous ces éléments, décidés par le législateur ou par le gouvernement, pèsent lourdement sur les finances publiques. La municipalité est dans une logique où à chaque fois qu'il y a des départs en retraite, il est fait en sorte de réinterroger le fonctionnement des services pour contrôler au maximum les dépenses. Néanmoins, des choses s'imposent. Une augmentation importante de 57% est constatée au budget primitif 2025. Il faut bien noter que les 2,35% à 2,4% d'augmentation entre 2024 et 2025 tiennent uniquement à la mesure du gouvernement prise en termes de revalorisation de la Caisse nationale de retraite. La CNRACL engendre 57% de cette augmentation. Après calcul, il s'agit de près de 450 000€ de charges supplémentaires sur le budget de la commune entre 2024 et 2025, juste pour la revalorisation des retraites des fonctionnaires. Alors évidemment, la retraite doit être revalorisée, mais elle pèse très lourdement sur les comptes. La projection sur 2028, représente plus de 1 000 000€ de charges supplémentaires mécaniques qui s'appliqueront en plus de toutes les autres charges, glissement vieillesse technicité, revalorisation du point et autres. Par conséquent, l'ensemble des services, les ressources humaines et madame le maire, au moment des arbitrages, font en sorte de contrôler et d'utiliser le maximum de leviers pour contenir cette évolution sur laquelle la ville n'a pas beaucoup de prise. Les économies réalisées entre 2024 et 2025 par les effets Noria (départs en retraite et réembauches) vont engendrer une diminution de la charge de 117 000€. La ville va aussi faire en sorte d'accompagner les agents inaptes dans leurs fonctions pour les traitements de leurs dossiers d'invalidité, ce qui va permettre une économie de 70 000€, tout en respectant bien sûr la trajectoire de chacun de ces agents. A partir du 1<sup>er</sup> mars 2025, il y a eu une réduction de l'indemnisation des arrêts maladie ordinaire passant de 100% à 90%, ce qui va engendrer une baisse de 72 000€. En conclusion, la municipalité essaye de contenir au maximum l'évolution de la masse salariale au nombre d'agents. Elle réinterroge systématiquement, lorsqu'il y a des effets de Noria, les services pour la réorganisation. Toutefois, les effets lui échappant complètement comme les caisses de retraite, la revalorisation du point et autres font que malgré tout, ce sont 4,7% d'augmentation que la ville aura sur le chapitre 012 en 2025.

Pour les atténuations de produits, chapitre 014, il n'y a pas d'éléments marquants. Le fond de péréquation intercommunale, le FPIC, est maintenu quasiment constant. L'apparition du fameux DILICO, contribution des communes au redressement des finances publiques de l'État pour 212 000€ qui est censé être remboursé à 90% sur 3 exercices. Il est pour l'instant réinscrit comme tel. Il est à noter une contribution au titre de la loi SRU assez rude de 300 000€ mais

qui aura vocation à se réduire puisque la ville a des perspectives d'atteindre les 25% de logements sociaux dans quelques années. Cette contribution disparaîtra.

Pour le chapitre 65, les autres charges de gestion courante, est comprise la contribution au service d'incendie et de secours (SDIS), contribution pour les pompiers, pour 1 300 000€. La subvention aux associations est maintenue égale entre 2024 et 2025 pour 1 088 534€, la ville continue à soutenir ses associations. Le reversement de parking est lié à d'autres délégations de service public pour 600 000€. 725 000€ sont versés au CCAS pour reconstituer sa trésorerie. En 2026, la somme reviendra aux alentours de ce qui était versé avant, soit 500 000€ puisque la trésorerie aura été reconstituée.

Monsieur Gourlan termine cette présentation par la dette de la commune. Il explique que cette dette est parfaitement sécurisée en termes de classement Gissler. Elle est classée 1A, c'est à dire avec une maîtrise à 100% de l'évolution des charges d'intérêt. Le profil d'extinction de la dette a une valeur indicative puisque, tout simplement, il est peu probable que la commune ne s'endette pas les années suivantes. Dans les indicateurs financiers qui sont ceux de Rambouillet, le plus important est de conserver cette capacité de désendettement autour de 5 années et ce profil le confirme. L'évolution en histogramme de la dette en euros par habitant entre 2024 et 2025 diminue puisque 3,5 millions d'euros vont être remboursés quand la ville emprunte 2,6 millions d'euros. La ville se désendette d'1 millions d'euros. L'endettement communal continue à diminuer et l'encours corrigé sur l'épargne brute en euros par habitant est autour de 5 années, ce qui était l'objectif fixé en termes de prospective financière.

Concernant les capacités de désendettement, la ville se situe dans des ratios extrêmement sains, 4,9 années. C'est tout à fait satisfaisant. Ces 4,9 années permettront à la commune d'absorber un éventuel choc budgétaire si l'État, l'année prochaine ou les années suivantes, demandent aux communes de contribuer au redressement des finances publiques. La commune continuera à avoir des marges de manœuvre pour pouvoir poursuivre ce plan d'investissement décrit plus avant.

Concernant le taux d'épargne brut, la ville a un taux brut à 17,5% pour 2025, la classant en bonne situation financière.

Monsieur Gourlan conclut en précisant qu'en termes de positionnement fiscal, il est important de prendre tous les indicateurs et de ne pas s'arrêter qu'au seul taux communal. En effet, Rambouillet fait partie de la communauté d'agglomération Rambouillet territoires. L'ensemble du territoire français appartient à un EPCI et lorsqu'on se compare en termes de fiscalité, il est important de comparer la fiscalité cumulée de la commune mais aussi de l'intercommunalité dont elle dépend. Tout simplement parce qu'il y a des niveaux d'intégration qui sont très différents. Il y a des communes ou des collectivités qui sont très intégrées, c'est-à-dire que la commune a transféré beaucoup de compétences à l'agglomération, ce qui n'est pas le cas de Rambouillet. La CART est une communauté d'agglomération peu intégrée. Lorsque sont additionnés les taux communaux et les taux intercommunaux, sachant que le taux de la CART est un des plus faibles de France, cette addition positionne Rambouillet dans la moyenne des villes de sa strate. Il y a une pression fiscale qui est dans la moyenne des villes de la même strate, avec un niveau de service public que la ville a souhaité et auquel elle tient soit un service de bonne qualité, qui répond aux attentes des administrés.

Madame Matillon dit tenir à remercier monsieur Gourlan, adjoint aux finances pour ce travail mené tout au long de cette mandature de main de maître avec un esprit très pédagogue. Réussir à faire comprendre à tout le monde des choses aussi compliquées est un exercice ardu. Elle poursuit avec le service financier, dont Stéphane Lefebvre, son directeur, présent à ce conseil ainsi que toute son équipe qui a su travailler d'une nouvelle façon. Une nouvelle direction a permis aussi d'apporter des changements dans les pratiques. Elle dit tenir aussi à féliciter et à remercier tous ses collègues élus qui, chacun dans leurs délégations, ont suivi,

ont aidé leurs services. Les services dans lesquels la professionnalisation sur la façon de maintenir le budget s'est vraiment approfondie tout au long de ce mandat et a permis d'arriver à des économies importantes grâce auxquelles la commune est en bonne santé. La commune peut investir cette année et la majorité pourra laisser les clés avec un budget qui tient bien la route, des finances solides, une dette maîtrisée. C'est aussi une fierté. Mais cette fierté est largement issue du travail de chacun des agents de la municipalité. Madame Matillon dit tenir à remercier vivement tous les services ayant travaillé d'arrache-pied dans des conditions parfois compliquées. Cela n'est jamais facile de voir ces budgets réduits petit à petit, alors que la demande de service public est toujours plus grande de la part du public. Sans réduire le service public, la municipalité a réussi à maintenir ce budget et à continuer à progresser en termes de finances. Elle dit en remercier sincèrement tout le monde.

#### **25041030DCM - Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal.**

Madame Matillon indique que cette délibération a pour objet l'approbation du compte de gestion du budget principal. Le résultat de clôture de fonctionnement affecté est de 25 489 558,67€. Le résultat de clôture d'investissement est à - 8 670 845,72€, ce qui fait un solde global de clôture hors reste à réaliser de 16 818 712,95€. Elle propose d'adopter ce compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2024.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés** (abstentions : D. JUTIER, F. DESMET, A. POULET, M. SORDON, J.L. BERNARD, M.A. POLO DE BEAULIEU)

*Sortie de madame Matillon, maire*

#### **25041031DCM - Approbation du compte administratif 2024 du budget principal.**

Monsieur Gourlan indique que le résultat de clôture de fonctionnement affecté est de 25 489 558 67€ conforme au compte de gestion, puisque cela a été contrôlé. Le résultat global de clôture d'investissement est de - 8 670 845,72€, soit un solde global de clôture hors reste à réaliser de 16 818 712,95€ auquel il faut ajouter les soldes et le reste à réaliser de - 381 347,10€

En l'absence de questions, monsieur Gourlan soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés** (abstentions : D. JUTIER, F. DESMET, A. POULET, M. SORDON, J.L. BERNARD, M.A. POLO DE BEAULIEU)

*Retour de madame Matillon, maire*

#### **25041032DCM - Affectation des résultats 2024 du budget principal.**

Madame Matillon rappelle que la ville est soumise aux instructions comptables publiques M57, ce qui a occasionné un grand changement pendant ce mandat. L'inscription sur la section de fonctionnement en résultat de fonctionnement reporté sur le compte R002 de la somme de + 16 437 365,85€, l'inscription sur la section d'investissement en résultat d'investissement reporté sur le compte D001 de la somme de - 8 670 845,72€ et l'inscription sur la section d'investissement en excédent de fonctionnement capitalisé sur le compte 1068 de la somme de + 9 052 192,82€.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés** (abstentions : D. JUTIER, F. DESMET, A. POULET, M. SORDON, J.L. BERNARD, M.A. POLO DE BEAULIEU)

### **25041033DCM - Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2025.**

Madame Matillon propose de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2025, les taux n'étant pas modifiés, comme suit : taxe d'habitation à 21,43%, taxe sur le foncier bâti pour la commune à 42,47% et taxe sur le foncier non bâti à 137,99%.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés** (abstentions : D. JUTIER, F. DESMET, A. POULET, M. SORDON, J.L. BERNARD, M.A. POLO DE BEAULIEU)

### **25041034DCM - Vote du Budget primitif pour l'exercice 2025 – Budget principal.**

Madame Matillon demande s'il y a des interventions.

Monsieur Poulet indique que madame le maire présente un budget que son groupe ne pourra pas voter pour de nombreuses raisons. La première d'entre elles est que ce budget montre avant tout que depuis le début de son mandat, elle lance des projets, les annonce et les reporte. Elle annonce dans la présentation du budget 2025, page 47, que le montant des équipements réalisés en 2024 était de 20 910 160€, alors que la réalité du compte de résultat montre un investissement réel de 13 500 000€, page 11 du compte administratif. Le reste, ce sont des reports de projets des années précédentes qui ont été retardés. Ce qui intéresse les rambolitains et rambolitaines, c'est ce qui est vraiment investi chaque année pour améliorer la ville, pas les subtilités comptables et les APCP qui permettent d'afficher que cet investissement de plus de 20 millions d'euros dont plus du tiers est le résultat de la sous réalisation des années précédentes. Et à nouveau, dans ce budget 2025 présenté aujourd'hui, il y a une section d'investissement record de plus de 22 millions d'euros, qui inclut près de 8 millions d'euros de restes à réaliser qui ne disent pas leur nom. Cette section d'investissement est en réalité largement déconnectée de la capacité à mener les chantiers qui sont annoncés depuis le début de ce mandat, comme le pôle gare reporté d'année en année, le projet cœur de ville dont son groupe n'entend plus parler, le projet de la maison du quartier du Bel Air qui a disparu, le pôle de la Louvière manifestement purement abandonné. Ce ne sont que des exemples. De plus, les dépenses devraient être réparties au mieux, son groupe s'étonne que le projet du centre de loisirs de l'école Clairbois à la Clairière a un budget supplémentaire en 2025, de 2 459 000€. Le coût total de cette réalisation s'élève à 12 552 000€, ce qui est pharaonique. Il remarque que le plan voirie et végétalisation pour un budget de 3 774 025€ correspond surtout à la réfection des voiries sans l'ombre d'une amélioration des rues. Monsieur Poulet s'interroge sur l'existence dans ces réfections, d'une politique de prise en compte de toutes les mobilités, de végétalisation pour diminuer l'impact du changement climatique. Il explique que son groupe ne peut pas voter un budget qui reflète avant tous les projets promis mais non réalisés, des crédits qui sont recyclés d'une année sur l'autre. Cela est d'autant plus préoccupant que le budget 2025 prévoit une diminution de l'épargne nette de plus de 35%, c'est à dire un effondrement de la capacité d'autofinancement qui passe de 7,8 millions d'euros en 2024 à 5 millions d'euros en 2025, page 55. La municipalité affiche un énorme budget d'investissement d'un côté et, de l'autre, décide de diminuer la capacité à investir. Il y a manifestement un problème, un problème qui vient en partie des charges de fonctionnement qui ne sont pas maîtrisées, qui cette année vont augmenter fortement et qui d'une manière générale, font le yoyo d'une année sur l'autre. Depuis le début du mandat en 2020, à moins 11%, à 22% en 2022, puis à 11% pour ce budget 2025, tableau de pilotage page 55. La ville explique que cela est lié en partie au contrat avec Sodexo mais d'une manière générale, le recours à l'externalisation est massif et croissant dans le fonctionnement courant

de la ville. Il pèse lourdement sur les charges et c'est un poids financier qu'il serait temps d'interroger. D'autant que les marges de manœuvre d'une année à l'autre sont faibles sur ces dépenses puisqu'elles reposent sur des contrats pluriannuels comme c'est le cas avec Sodexo. Donc est présenté dans ce budget un montant d'investissement largement virtuel qui ne sera pas réalisé, un fonctionnement qui n'arrive pas à maîtriser ses dépenses. Ce serait largement suffisant pour ne pas voter ce budget mais il y a encore un constat un peu affligeant dans ce budget qui montre en effet que la prise en compte des enjeux environnementaux et de la transition énergétique pour la majorité est à la fois marginale en volume budgétaire, invisible dans la présentation du budget et très éloignée des ambitions que devrait présenter une collectivité aujourd'hui face à l'urgence climatique. Le budget primitif 2025 ne prévoit aucun programme environnemental significatif fléché et identifié, aucun projet structurant spécifique n'apparaît clairement, qui pourrait concerner une rénovation énergétique massive, le développement des réseaux de chaleur et un plan de biodiversité en ville, un plan de mobilités incluant les circulations cyclistes et piétonnes ou encore une implication ambitieuse de la ville dans la production d'énergies renouvelables. Les rares dépenses environnementales restent noyées dans les chapitres classiques comme la voirie ou les bâtiments, sans indicateurs ni cotations écologiques visibles dans le budget. Monsieur Poulet relève que cela est bien dommage. Parce qu'à dire que l'écologie est partout elle se retrouve finalement nulle part, comme c'est le cas dans le budget qui est présenté. C'est un choix politique délibéré qui tourne le dos à l'avenir et aux attentes légitimes. Le pire, c'est que la législation actuelle n'est pas respectée. Un état des lieux indiquant l'impact du budget pour la transition écologique aurait dû être joint, selon la terminologie officielle qui est appelée budget vert, obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et d'indiquer clairement les éléments du budget qui sont affectés premièrement, à l'atténuation du changement climatique, deuxièmement à l'adaptation du changement climatique et à la prévention des risques naturels, troisièmement à la gestion des ressources en eau, quatrièmement à la transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques, cinquièmement à la prévention et au contrôle des pollutions de l'air et des sols et sixièmement, à la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles. Pour toutes ces raisons et pour l'absence de vision à long terme portée par ce budget, monsieur Poulet indique que son groupe votera contre.

Madame Matillon répond qu'il est classique que le groupe de monsieur Poulet ne soit pas d'accord avec la façon de faire de la municipalité. Tout d'abord il n'y a pas d'obligation à avoir un budget vert et s'il n'y a pas de ligne spécifique, c'est parce que la ville a décidé de n'être ni démagogique, ni dans un principe dogmatique, mais au contraire d'inclure l'environnement dans tous ses projets. Contrairement à ce qui a été exposé, l'environnement fait bien partie de tous les projets. Il ne peut pas être dit que dans le budget 2025, rien ne touche à l'environnement. Pour preuve les travaux de réhabilitation énergétique qui vont être réalisés sur la toiture de l'école la Ruche. La réhabilitation énergétique va se poursuivre. Une présentation sera effectuée plus tard par madame Demont, pour le groupe scolaire Saint Hubert portant aussi sur une réhabilitation énergétique. Les cours nature font également partie de cette évolution avec un attachement à l'environnement. De plus, la ville a obtenu des subventions de l'État relatives au fonds vert. Tout cela est donc en lien avec l'environnement. C'est une façon que son groupe a de voir les choses. Dans tous les cas, c'est globalisé dans les budgets de la ville, et ce sujet fait partie du montage de tous les projets. D'autre part en termes d'environnement, au sein de la commission d'appels d'offres dans laquelle siège monsieur Bernard, le critère environnemental fait partie des critères de choix des entreprises chargées de réaliser les travaux. C'est important dans la façon de pondérer les choix. Concernant les promesses non tenues, le projet pôle gare, en effet, n'a pas avancé. Madame Matillon rappelle que la ville n'est pas la seule dans ce projet qui comprend la SNCF et la SNCF travaille en silo. Elle dit avoir découvert que la SNCF bâtiment n'est pas la SNCF réseau ferré et que personne n'est jamais d'accord en même temps, ce qui fait que pour le moment le dossier n'avance pas. Il y a également Ile de France mobilités et des obligations.

Les personnes changent et il faut donc reprendre à chaque fois le projet. Il ne peut pas être dit que le projet n'a pas avancé puisqu'il y a quand même eu tout un examen de projet sur ce pôle gare. La ville espère pouvoir réaliser le passage souterrain. Toutefois, il s'agit d'une propriété de la SNCF, ils ont promis que cela pourra être fait en 2025. Aujourd'hui, il faut être très prudent. Sur le pôle de la Louvière, il n'est pas du tout passé aux oubliettes, puisqu'il fait partie du plan pluriannuel d'investissement. Il existe toujours, il a été reporté, tout comme la maison du Bel Air. En effet, ces projets n'ont pas pu être réalisés parce que réaliser des projets, des bâtiments, des équipements à la va vite pour dire que la promesse a été tenue, sans la qualité à défaut de budget suffisant, cela n'est pas responsable. C'est la raison pour laquelle ces projets ont été reportés dans le temps. Mais parallèlement, la ville a quand même encore travaillé sur l'environnement avec par exemple l'éclairage public, la ville ayant eu une opportunité d'obtenir une aide financière pour l'éclairage public. Il était nécessaire de le réaliser immédiatement. Il y a donc quand même un prisme de regard un peu différent sur la façon d'annoncer les choses. Le pôle de la Louvière et la maison du Bel Air sont décalés dans le temps, de façon à pouvoir en faire des équipements de bonne qualité avec une réponse environnementale suffisante. Concernant le focus sur le CLAE Clairbois, madame Matillon dit tenir à préciser que ce CLAE va être rebaptisé. En effet, c'est bien au-delà d'un centre de loisirs associé aux écoles. C'est un budget important, mais il ne peut pas être reproché à la ville d'avoir permis la construction d'un bâtiment à haute valeur ajoutée en terme environnemental. Cela a un prix, mais le résultat est là. Par ailleurs, cet équipement ne sera pas dédié qu'aux enfants de la Clairière, qu'aux enfants qui fréquentent ces écoles puisqu'il va permettre de recevoir des associations sportives, la SAVATÉ et l'escrime. Il permettra d'accueillir tout le monde et pourra servir également de salle de réunions municipales. Ces équipements sont totalement assumés. Le supplément évoqué existe parce que la ville a profité de cette occasion pour réaliser les cours nature avec dans la cour de l'école élémentaire Clairbois, une réserve d'eau de pluie. De nouveau, il ne peut pas être dit que la majorité ne fait pas attention à l'environnement. Il s'agit d'un prisme de lecture différent. Madame Matillon dit ne pas pouvoir laisser entendre que son groupe laisse l'environnement de côté et que des projets annoncés sont totalement oubliés et qu'ils ne sont pas gardés dans le plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur Gourlan indique souhaiter rappeler ce paradoxe de Bossuet qui dit que Dieu se rit des hommes qui se plaignent des conséquences dont ils chérissent les causes. Il relève que dans la famille politique à laquelle appartient le groupe de monsieur Poulet, il y a un attachement particulier à la dépense publique et à son augmentation. C'est historique et c'est ainsi. Sur les charges à caractère général, comme évoqué précédemment et démontré en commission des finances, les charges ont été retraitées. Ce n'est donc pas 11% d'augmentation mais 3,2%. Certes, ces charges de fonctionnement sont retraitées, elles sont à 3,2% d'augmentation. Finalement, cela correspond à l'approche portée par le groupe de monsieur Poulet souhaitant le développement d'un service public de qualité. Monsieur Gourlan dit trouver paradoxal de reprocher à la fois un non-contrôle, ce qui est faux puisque les dépenses sont contrôlées, alors qu'au fond c'est ce que le groupe souhaite. Deuxièmement, il dit lui sembler que dans l'ADN des convictions politiques du groupe de monsieur Poulet, qui ne sont pas les siennes mais qu'il dit respecter, résident la revalorisation des fonctionnaires de la fonction publique territoriale, la meilleure rémunération de l'ensemble de ses membres et la préservation de statut. Il est paradoxal de le reprocher à la majorité municipale, soi-disant de ne pas contrôler les dépenses. Il se dit certain que si le groupe de monsieur Poulet avait été en place, il aurait fait pire ou bien plus. Concernant l'épargne nette, monsieur Gourlan évoque la nécessité de refaire un point de pédagogie sur le sujet en commission des finances. En effet, une épargne nette telle que proposée à 10% des produits de fonctionnement, c'est bien au-dessus de la moyenne des collectivités. Rambouillet a un taux d'épargne nette qui est bien supérieur à la moyenne des collectivités de sa strate. Tout simplement parce que la ville a fait des choix courageux, pour avoir une recette suffisante pour financer ces investissements. Monsieur Poulet a évoqué l'effondrement de l'épargne nette mais c'est faux.

Finalement, la ville a visé en termes de prospective financière, de revenir à une épargne nette autour de 5 millions d'euros par an, situation de la ville avant la crise Covid et la crise énergétique. Deuxième paradoxe, le groupe Rambouillet en commun trouve que cette épargne nette n'est pas suffisante mais en revanche il souhaite que la ville fasse plus d'investissements. Il y a donc quelque chose d'incompréhensible. Monsieur Gourlan demande à monsieur Poulet de donner la définition d'un reste à réaliser.

Monsieur Gourlan explique que les restes à réaliser sont simplement des dépenses d'investissement qui étaient engagées sur l'exercice N-1 en 2024. Des bons de commande ayant été émis en fin d'année, la ville est dans l'obligation de les régler une fois les travaux réalisés. Un reste à réaliser représente donc une dépense qui a été engagée sur 2024 et qui va être payée sur 2025. Il ne s'agit pas 8 millions d'euros mais de 380 000€ comme évoqué précédemment. Ce qui se cache derrière cette question, mal posée, c'est simplement le fait que tous les investissements de l'année N-1 ne sont pas forcément réalisés. Il invite monsieur Poulet à examiner les comptes municipaux à la fois du Perray en Yvelines, des Essarts le Roi, d'Ablis, de Saint Arnoult en Yvelines et plus largement en France pour constater le taux d'exécution de la section d'investissement, c'est à dire combien sont réalisés en section d'investissement. La ville a un taux d'exécution qui est bien supérieur à la moyenne. Une section d'investissement n'est jamais réalisée à 100%. C'est ainsi, au vu des contraintes administratives, juridiques, retards dans les travaux, difficultés à émettre des marchés et conclure des marchés. Il est donc normal que la ville ne puisse pas tout réaliser en plus de tous les éléments précédemment évoqués par madame le maire. Il n'est pas possible, à la fois, de contraindre les finances en fonctionnement et de regretter un plan d'investissement ambitieux et qui est porté par la majorité municipale. Monsieur Gourlan revient sur l'ADN politique du groupe portant clairement la volonté de disposer de services publics gérés en régie, non délégués, qui sont gérés par des fonctionnaires territoriaux. Concernant la restauration, une étude avait été lancée il y a 2 ans au sein de Rambouillet Territoires sur l'opportunité d'une synergie de cuisine centrale. C'est un peu une mode électorale. C'est un sujet qui va apparaître l'année prochaine. Un cabinet a réalisé l'étude. C'est absolument exponentiel en termes de coûts. Si une régie centrale est mise en place, intégrant l'ensemble de la production de repas pour les écoles, les EHPAD et les hôpitaux et en plus avec réalisation en circuit court, cela vient faire exploser les charges de fonctionnement. C'est factuel. Tout le monde a des convictions mais on ne peut pas dire à la fois qu'il faut contrôler les dépenses de fonctionnement et regretter que l'ensemble de Sodexo ne soit pas internalisé alors que cela coûterait peut-être 50% de plus. Monsieur Gourlan dit ne pas comprendre ces paradoxes. Il conclut en indiquant que les charges de fonctionnement sont parfaitement maîtrisées. Ce qui n'est pas maîtrisé est le facteur législatif. Si la ville avait des manettes, peut être que ces effets de cliquet seraient évités. La ville a une épargne nette absolument satisfaisante et bien meilleure que la majorité des communes de strates identiques, un plan d'investissement ambitieux et un taux de réalisation tout à fait satisfaisant mais qui ne sera jamais à 100% parce que cela n'existe pas.

Madame Matillon ajoute que pendant ce mandat, il n'a jamais été fait autant en termes de pistes cyclables et de circulations douces. Les réalisations sont présentes, les investissements existent. En effet, il y a aussi la réfection de voirie ce qui est différent de la réhabilitation de voirie. Elle prend pour exemple le travail mené pour la rue Gambetta en matière de réfection de bande de roulement. Toutefois, tout un travail doit être établi, dans un deuxième temps, portant sur une réhabilitation totale de la circulation rue Gambetta. Ce travail une fois réalisé entraînera forcément un travail sur le reste, comme autour de la Poste, autour de l'église Saint Lubin et sur toutes les voies qui sont parallèles. Il ne peut pas être dit qu'il n'y a eu aucun travail mené. Madame Matillon évoque les propos de monsieur Lievens, association Arc, qui a signalé et a dit à la presse qu'il n'y avait jamais eu autant de réalisations en 30 ans dans la ville de Rambouillet. C'est tout de même une référence puisque l'association Arc est présente

pour le signifier. Cette association fait partie du comité des circulations douces et elle était présente pendant ce comité pour donner son avis sur les réalisations.

Monsieur Poulet adresse ses remerciements pour les éléments de réponses. Il relève que lorsque des bâtiments sont rénovés, il faut maintenant tenir compte des nouvelles réglementations environnementales intégrant l'écologie, c'est certain. Néanmoins, il explique vouloir une vision beaucoup plus large. Une rénovation est d'une telle ampleur qu'il faut effectivement l'aborder et avoir une vision. Pour les études de cantine centrale, il dit ne pas avoir les études en sa possession. Il ne peut donc pas se prononcer.

Monsieur Gurlan annonce qu'il lui transmettra.

Monsieur Poulet ajoute que des communes ont réalisé des économies en passant en régie.

Madame Matillon précise que des économies peuvent être faites sur certains chapitres. Toutefois, cela signifie que son groupe posera la question au maire de la masse salariale. Cela a pour conséquence l'embauche de beaucoup de personnel pour pouvoir tenir une restauration scolaire de la taille de Rambouillet quotidiennement. Tout est à calculer. Elle dit penser qu'il ne faut pas partir avec un diktat dès le départ. Tout comme pour les délégations de services publics telles que le stationnement, s'il fallait le réinternaliser, cela signifierait qu'il faudrait plus de personnel. C'est un juste équilibre, ce sont des choix politiques à faire. Madame Matillon relève que le groupe Rambouillet en commun ne se positionne pas sur ces choix mais la municipalité les assume totalement. Il n'est pas juste de dire que cela provoque plus de dépenses parce que travailler en régie signifierait une augmentation des dépenses sur d'autres chapitres. Il faut donc trouver l'équilibre.

Madame Polo de Beaulieu précise que l'association de l'Arc s'occupe de faire tourner un baromètre des villes cyclables, il y a encore une marge de progression importante à Rambouillet dans ce domaine.

Madame Matillon dit être d'accord. Néanmoins, Paris ne s'est pas fait en un jour et il faut savoir reconnaître les évolutions qui ont eu lieu. En effet, il faudra continuer, c'est évident. Mais il y a eu quand même beaucoup d'avancées.

Madame Polo de Beaulieu relève une évolution sémantique. En effet, dans le diaporama est indiqué un plan voirie et un plan voirie et végétalisation. Elle demande quel est le pourcentage de végétalisation dans ce plan.

Madame Matillon répond que la réponse lui sera apportée. Lorsqu'il est fait référence à la végétalisation dans le plan voirie, il s'agit par exemple, sur les nouveaux parkings créés à côté du CLAE, que des parkings végétalisés. Concernant la Louvière, le parking qui a été refait a été désimperméabilisé et végétalisé. La ville réalise bien de la végétalisation et elle fait son maximum. Dès qu'un parking est retravaillé, il est désimperméabilisé pour permettre qu'il soit végétalisé et qu'il soit filtrant. C'est très important comme cela a été constaté lors des épisodes de pluie intense de l'automne dernier.

Monsieur Petitprez ajoute qu'il ne faut pas occulter tout ce qui a été proposé au niveau du PLU et de la protection de tous les îlots de fraîcheur et les cœurs d'îlots. La commune a évité la poursuite de la destruction de ces cœurs d'îlots avec des constructions en drapeau dans la ville. C'est dorénavant préservé pour l'avenir et c'est un point important qui n'avait jamais été traité auparavant. Concernant le bilan de la transition énergétique, il dit souhaiter revenir sur plusieurs points. La ville a agi au niveau de la consommation avec l'isolation des écoles Gambetta et Saint Hubert, le sous-sol de l'école de la Prairie, le vide sanitaire de l'école de la Louvière, la réforme de l'ensemble des immeubles du Bon Vieux Temps, le contrôle de la

consommation par la température des chauffages, l'entretien, la durée d'éclairage public, les horloges astronomiques, les LED dans les écoles, dans la salle Patenôtre et les éclairages publics. La ville a agi sur le prix de l'électricité et du gaz en adhérant au groupement d'achat, ce qui a permis de faire d'importantes économies. La ville a vendu pour des sommes importantes des certificats d'économie d'énergie. Cela signifie qu'il y a eu des investissements en la matière qui ont permis dans cette valorisation d'obtenir des subventions. Concernant la mobilité, cela ne se voit peut-être pas directement mais tous les bus Ile de France Mobilités, sont équipés pour rouler au gaz produit actuellement dans la méthanisation de Sonchamp. La ville a subventionné et cela passe par le réseau que Rambouillet finance. L'ensemble des bennes « ordures ménagères » fonctionnent au biocarburant. Concernant les déchets, depuis maintenant deux ans, il a été procédé à l'extension des consignes de tri. Le centre de tri est en complète rénovation à Dreux et va réouvrir malgré le contexte des incendies des centres de tri. Monsieur Petitprez signale qu'il y a 4 centres de tri qui brûlent par an et qu'il est impossible de les assurer. Le centre qui a brûlé à Paris va être transféré à Gennevilliers. Rambouillet va dépendre de celui d'Evreux en attendant que ce centre soit reconstruit. D'importants investissements vont être réalisés. L'investissement dans les bornes de recharge continue. L'investissement dans les panneaux photovoltaïques à l'école Saint Hubert ne se voit pas dans les budgets de la ville puisque ce sont des investissements portés par le SEY comme les groupements d'électricité, comme un certain nombre d'investissements. Concernant la méthanisation, la station d'épuration de Guéville fournit du gaz. Une grande étude sur la géothermie et sur les réseaux de chaleur a été lancée. Elle est financée par le SEY. Elle n'apparaît donc pas dans les budgets. Elle est financée par les syndicats intercommunaux dont fait partie la ville. Cette étude pour le réseau de chaleur comprend la détection du potentiel de consommation et de production sur la ville. C'est la détermination du circuit optimal de l'approvisionnement en énergie dans la ville. Cette étude est en cours et devrait déboucher lors du prochain mandat. Il n'y a donc rien dans le budget car c'est dilué dans un certain nombre de fonctions. Toutefois, il n'y a jamais eu autant de réalisations qu'actuellement.

Monsieur Poulet relève que son groupe n'a jamais dit que rien n'a été fait.

Monsieur Petitprez répond que la ville s'intéresse bien à la géothermie, au réseau de chaleur, et le met en place. Il précise que tous les ans, tout comme à la communauté d'agglomération, le groupe Rambouillet en commun ne vote pas le budget en raison de l'insuffisance de projets de transition énergétique ou d'écologie.

Monsieur Poulet répond que la ville n'est pas capable de mettre en évidence la traçabilité dans le budget.

Madame Demont poursuit et explique qu'en matière de commission d'appels d'offres, lorsque les services établissent un cahier des charges, quels que soient les travaux à lancer, est intégré un critère environnemental plus ou moins important selon le type de travaux à réaliser. Monsieur Bernard siège dans cette commission. Pour des travaux portant sur l'éclairage public, ce critère est de fait intégré. Il varie selon les marchés. C'est une pratique qu'elle connaît depuis plus de 10 ans. Ces critères évoluent et s'intensifient de mandat en mandat. C'est une chose qui ne se voit pas forcément. Concernant les marchés forains de Rambouillet, une étude est en cours avec les commerçants sur la manière de trier leurs déchets. Un travail doit aussi être mené sur le sujet. Ils sont conscients qu'il est nécessaire d'aider la ville sur ce point.

Monsieur Poulet dit être d'accord avec madame Demont. La réglementation évolue et il dit avoir suivi cette réglementation, il n'y a pas de souci sur ce point.

Monsieur Schmidt indique que cette soirée est un peu particulière parce que son groupe va voter en ordre dispersé, c'est la démocratie. Il souhaite aborder trois points avant de

commencer son propos. Il revient sur l'introduction de madame le maire ayant fait part de la qualité de travail de la commission et de son succès. Il dit penser qu'il peut y associer son groupe car il y participe. Il tient à saluer la qualité des échanges et l'esprit convivial, serein et instructif. Il est aussi formateur car ils apprennent les uns des autres. Il tient à remercier monsieur le directeur des finances, parce qu'il a toujours été à la fois à l'écoute et pédagogue. Il tient également à saluer le directeur général des services avec qui il est en contact depuis de nombreuses années, et l'information est fluide. C'est à saluer. Effectivement, si cette commission fonctionne bien c'est aussi parce que les groupes de la minorité y participent. Il dit se sentir tout à fait concerné par ce succès. Par ailleurs, l'approche budgétaire se fait toujours dans un contexte bien défini et tout le monde sait que le contexte évolue. Les premiers budgets sur un mandat, souvent, sont une ligne rouge à ne pas dépasser, chacun se positionne. Puis le dernier budget, il dit trouver qu'il a toujours une connotation un peu particulière. Soit le chemin qui reste à faire est identifié, dans ce cas-là, il peut y avoir un vote de sanction, un vote de principe, soit on peut évaluer le chemin parcouru. Son groupe estime qu'il y a encore beaucoup de choses à faire, mais, en toute objectivité, il faut quand même noter le chemin qui a été parcouru pour les raisons évoquées en avant-propos, et les groupes minoritaires y participent, c'est à dire que c'est vraiment un travail collectif. C'est dans cet esprit que son groupe a réfléchi et a voté. Tout groupe de minorités souhaite avoir plus d'écologie, plus de services, plus de stades, plus de terrains, plus de ballons et plus de bus. C'est leur rôle de mettre la pression, une pression constructive, pour pouvoir obtenir plus. Mais à un moment donné, il y a aussi un environnement et aujourd'hui l'environnement est tel qu'à la fois avoir une bonne maîtrise des effectifs et une parfaite maîtrise de la dette, paraît un facteur sur lequel il est possible de s'appuyer. A chacun, dans les commissions et dans le travail au quotidien de mettre la pression, de demander plus. Toutefois, monsieur Schmidt relève, que pour ce dernier budget, il a préféré acter le chemin qui a été parcouru. Enfin, concernant les cuisines centrales, c'est un sujet qu'il dit connaître un peu. Il a pris connaissance de celui de la communauté d'agglomération. Le problème est très simple, c'est le nombre de couverts. Il dit tenir à dire que si son groupe avait été en responsabilité, il aurait personnellement demandé que la cuisine soit réinternalisée à la mairie laquelle doit faire 220 000 couverts par an avec automatiquement l'hôpital qui en fait 350 000. A 200 000 couverts ce n'est pas rentable, en revanche à 500 000 voire à 600 000, il y avait un coup à jouer, c'est tout à fait rentable. C'est donc un problème de stock. Ce n'est pas un problème de gauche ou de droite politique, c'est un problème de seuil.

Concernant les explications de vote, monsieur Schmidt indique que son groupe votera le budget primitif 2025. Ce vote sera un vote d'encouragement qui traduit leur volonté de prendre toutes leurs responsabilités et d'accompagner la municipalité dans la poursuite de ses efforts sur cette thématique budgétaire, tout en restant pleinement attentif aux améliorations encore nécessaires. Leur vote favorable s'inscrit dans une démarche de soutien exigeant, fondée sur l'ambition d'un pilotage budgétaire rigoureux, lisible et aligné sur les gros enjeux du territoire. Son groupe défend une gestion des finances locales responsable, durable, en cohérence avec les attentes légitimes des rambolitains et des rambolitaines en termes d'efficacité de politique publique. Il note également plusieurs signes encourageants, dont la confirmation de ne pas augmenter les impôts en 2025, ce qui était pour le groupe une ligne rouge et une dette maîtrisée nécessaire pour préparer l'avenir de la commune dans un contexte national et international plus qu'incertain. Cependant, ce vote ne signifie pas un blanc-seing, il reste des marges de progression sur plusieurs axes, dont l'effort renforcé sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ils seront donc attentifs à ce que ces points soient abordés dans les prochains mois. En votant pour, ils font le choix d'un dialogue constructif, d'un engagement responsable et d'un suivi vigilant au service de l'intérêt général.

En l'absence d'autres questions, madame Matillon propose de voter le budget primitif pour l'exercice 2025 - budget principal - équilibré en dépenses et recettes comme suit : en section de fonctionnement 66 371 469,85 € et en section d'investissement à 40 027 855,67 €.

Madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à la majorité des suffrages exprimés** (contres : D. JUTIER, F. DESMET, A. POULET, M. SORDON, J.L. BERNARD, M.A. POLO DE BEAULIEU, M. LHEMERY)

#### **25041035DCM - Attribution des subventions et participation communale 2025.**

Monsieur Gourlan indique qu'il est proposé de maintenir l'enveloppe globale de subventions avec la ventilation qui se trouve dans la note de synthèse pour un montant total d'un peu plus de 1 088 000€ auquel s'ajoute la subvention pour le CCAS de 725 000€.

Madame Matillon explique que pour le CCAS il s'agit d'une participation communale, qui est différenciée des subventions.

Madame Desmet demande à monsieur Gourlan de lui confirmer la compréhension des chiffres. Le budget annoncé pour 2025 est de 1 088 000€ et l'an dernier, il était de 1 083 000€. Si ses calculs sont bons, en pourcentage ils n'augmentent que de très peu, de 0,45%. Elle dit se rendre compte dans les tableaux des subventions qu'il y a une association, la Société des courses hippiques qui bénéficie de deux subventions, une subvention de mise à disposition des locaux à presque 26 000€, puis une autre subvention de fonctionnement à 20 000€. Elle demande des précisions pour savoir à quoi cela correspond. Elle constate une augmentation de 7%.

Madame Matillon explique que la mise à disposition de locaux, correspond à la location par la ville de salles pour des réunions à l'année. L'autre subvention de fonctionnement est augmentée parce que cette année il y a le Trophée vert qui est une course spécifique ayant un rayonnement bien au-delà du territoire. A chaque fois que le trophée vert est organisé, il y a une augmentation de la subvention de fonctionnement.

Madame Desmet demande si l'an dernier, cette association a eu une subvention de fonctionnement.

Madame Matillon répond qu'elle en a tous les ans. Pour cette augmentation de 7% dans le cadre du Trophée vert, cela équivaut aux appels à projets pour d'autres associations, c'est la même chose. Pour les autres années, l'augmentation était stable. Il y a des administrateurs qui sont ici présents et peuvent en attester. C'est aussi le cas certaines années où il y a des jumelages qui ont une subvention plus élevée parce qu'ils créent un événement spécifique.

En l'absence d'autres questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité**

#### **25041036DCM - Vote des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) au titre du Budget principal 2025.**

Monsieur Gourlan indique que cette délibération fait référence à la présentation qui a été faite de la liste des APCP en début de séance.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à la majorité des suffrages exprimés** (contres : D. JUTIER, F. DESMET, A. POULET, M. SORDON, J.L. BERNARD, M.A. POLO DE BEAULIEU)

## **Vote d'une autorisation d'engagement pour les dépenses imprévues de fonctionnement au titre du Budget Principal 2025.**

Madame Matillon annonce que cette délibération est annulée. Cela concerne les autorisations d'engagement qui participent à l'équilibre du budget par dérogation. L'utilité de maintenir dans ces conditions une seule ligne d'autorisation d'engagement n'est plus avérée. Les 839 000 € qui constituaient une réserve ont été finalement affectés au compte 65888.

## **SERVICES TECHNIQUES**

### **25041037DCM - Sollicitation du fonds de concours auprès de la CART.**

Monsieur Cintrat indique que c'est un mécanisme qui a déjà été présenté les années précédentes. Lors du conseil communautaire du 7 avril 2025, Rambouillet Territoires a proposé la mise en place de l'attribution d'un fonds de concours en investissement avec un règlement et une convention. Pour la commune de Rambouillet, ce dispositif prévoit l'attribution de 385 180€. Ce montant ne peut dépasser 50% du reste à charge d'investissement net des subventions du bénéficiaire. Chaque demande fait l'objet d'une recevabilité technique par les services de la CART, qui prend une délibération concordante avec celle de la ville. Une convention est alors signée entre les parties. La commune a prévu les opérations suivantes pour l'année 2025, ce sont essentiellement des travaux sur les espaces publics : la rue de la Prairie, la réfection de la chaussée pour un coût estimé à 504 000€ hors taxes, la rue Patenôtre avec la réfection de la chaussée également et une mise aux normes PMR des traversées piétonnes avec la réfection du stationnement et la suppression des pavés autobloquants avec reprise en enrobé du trottoir, estimation des travaux à 316 000€, le quartier de Groussay pour la phase 2, c'est la poursuite de la réfection des voies de circulation des parkings avec reprise et marquage au sol pour un coût estimé à 400 000€, la rue de la Providence avec la réfection de la chaussée, des travaux estimés à 94 000€. Tout cela est hors taxes. Il convient donc d'autoriser madame le maire à solliciter la CART pour mobiliser le fonds de concours en investissement prévu à cet effet, à savoir le montant maximum de 385 180€ hors taxes et d'autoriser madame le maire à signé les conventions correspondantes entre la ville et la CART et tout document afférent à cette affaire.

Madame Matillon remercie monsieur Cintrat. Elle ajoute que la ville a la possibilité d'effectuer cette demande. Elle dit remercier très sincèrement le président de la communauté d'agglomération qui a mis en place ce dispositif qui permet de continuer à avoir des subventions dans un contexte où les subventions de l'État vont devenir compliquées à obtenir. En effet, cette année, la ville va consacrer ce fonds de concours à différentes phases de voirie puisqu'il y a un programme assez lourd, toujours en étant dans les règles pour que cela ne dépasse pas les 50%.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

<b>Vote : à l'unanimité</b>
-----------------------------

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **25041038DCM - Création de trois postes de policier municipal**

Madame Matillon indique que cette délibération concerne la police municipale avec la création de trois postes. Elle précise que la création des postes ne vaut pas mise en place immédiate et surtout recrutement immédiat car les policiers municipaux sont rares et assez difficiles à

recruter. Cette demande de trois postes supplémentaires permet de faire évoluer la police municipale avec des équipes encore plus larges. Les horaires des policiers vont changer au 14 avril et vont s'étendre non plus jusqu'à 21h30, mais du lundi au jeudi jusqu'à 23h, le vendredi soir ils prolongeront jusqu'à 23h30 et le samedi, ils seront toujours présents de 10h00 à 19h30. Le fait de créer trois postes supplémentaires permettra à la ville de couvrir un peu plus le temps de présence des policiers municipaux. La commune a eu un rendez-vous récemment avec la police nationale indiquant que grâce à la présence de la police municipale, cela a permis de faire baisser de 16% les atteintes aux personnes sur l'année 2024, ce qui est tout de même un bon résultat. Madame Matillon demande donc au conseil de bien vouloir accepter de créer ces trois postes de policiers municipaux qui permettront de lutter contre les incivilités et le trafic de stupéfiants, de répondre aux attentes croissantes des habitants avec une police de proximité, de compenser le redéploiement des forces de police nationale parce que la police nationale est de plus en plus appelée en renfort sur d'autres zones que la sienne, d'optimiser les patrouilles, de renforcer les actions de prévention, de renforcer la sécurité lors des événements et manifestation, de développer des actions de prévention et de médiation et d'anticiper des besoins en cas de crise ou d'urgence, comme par exemple sur l'épisode pluvieux que Rambouillet a subi à l'automne dernier. Les policiers municipaux ont passé la nuit à faire les relevés par rapport aux débordements des eaux. La police est actuellement dotée d'une responsable administrative, de 4 agents de surveillance de la voie publique. En termes de pôle voie publique, il y a un responsable et 11 policiers municipaux et en termes de pôle prévention, il y a une responsable. Le tout avec à la tête une chef, responsable de service, et son adjointe.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité**

## **AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMOINE**

### **25041039DCM - Egalité des chances- Actions « Yes You Can »- Adoption de la convention de partenariat entre la ville de Rambouillet et la Mission Locale Intercommunale 2025/2026.**

Madame Caresmel indique que ce point concerne l'adoption de la convention de partenariat entre la ville de Rambouillet et la mission locale intercommunale 2025/2026. Pour mémoire, la mission locale intercommunale accueille des jeunes de 16 à 25 ans pour les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle, mais également sur tous les aspects de la vie quotidienne, santé, logement, mobilité, ainsi que l'accès à la culture, aux loisirs. Elle développe au sein de la ville depuis ces deux dernières années, des actions hors les murs. Le groupe de travail Yes you can/comité égalité des chances lance deux appels à projets. Cela fait 3 ans qu'il lance ces mêmes appels à projets, un lié à l'octroi des bourses et un second en lien avec la mise en place d'une battle éloquence. L'objectif commun de ces deux actions est de soutenir les projets d'insertion professionnelle des jeunes habitants ou scolarisés à Rambouillet, en partenariat avec la mission locale intercommunale. Dans ce cadre, la mission locale accompagnera ces jeunes pour les préparer à construire leurs projets et la présentation devant le jury ainsi que la préparation de la battle éloquence. Pour la réalisation de ces actions, la mission locale affectera les ressources humaines suivantes, une conseillère en insertion professionnelle, des intervenants extérieurs style coach/professeur de théâtre, un chargé de projet et une chargée de communication. La ville finance le projet des bourses à la hauteur de 12 000€, celui de la battle à 4 500€, soit 16 500€ qui seront versés à la mission locale. La mission locale, après le jury pour les bourses, suit ces jeunes pour qu'ils puissent atteindre leurs objectifs. C'est pour cela que le financement de ces bourses se fait petit à petit auprès des jeunes. Quand ces jeunes acquièrent cette bourse, ils sont nommés ambassadeurs de la ville. Ainsi, ils doivent participer aux activités de la ville. Des jeunes ont participé par exemple,

à la mise en place de médiations animales pour les femmes victimes de violences intrafamiliales et également à des ateliers à la MJC. En parallèle, la ville met en place aussi des actions pour accompagner les victimes de violences intrafamiliales et la mission locale relaye ces actions. Par exemple, cette année, il y aura cinq ateliers dont le premier a déjà eu lieu, c'était l'escrime. Après, il y aura un atelier floral, des soins esthétiques, du street art et la projection de films comme tous les ans lors du 25 novembre dans le cadre de la journée des violences contre les femmes. Il est bien précisé que le programme Yes you can s'occupe de la restauration des femmes en lien avec le CLSPD que gère monsieur Cintrat. Madame Caresmel remercie également madame Demont, présidente de la mission locale intercommunale, et aussi tous les collègues qui travaillent pour ce programme Yes you can au niveau du sport, de la culture et de l'insertion professionnelle. Il est demandé au conseil municipal d'adopter la convention.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité**

**25041040DCM - Convention annuelle entre la ville de Rambouillet et le bailleur social Les Résidences Yvelines Essonne- Mise à disposition du local au 6 rue des Marais à Groussay.**

Madame Moufflet indique qu'elle a trois délibérations à proposer ce soir.

La première concerne la convention annuelle entre la ville de Rambouillet et le bailleur social les Résidences Yvelines Essonne et la mise à disposition du local au 6 rue des Marais à Groussay. La ville de Rambouillet, dans le cadre de son CLSPD, souhaite mener avec l'ensemble des partenaires du dispositif du CLSPD que sont le pôle famille, le pôle santé prévention handicap, la direction de la culture et du patrimoine, la police municipale, l'éducation nationale, l'Usine à chapeaux, des actions au sein du quartier de Groussay afin de lutter contre le sentiment d'insécurité dans ce quartier. Le bailleur social Résidence Yvelines Essonne, qui possède plus de 300 logements dans ce quartier, est un acteur de proximité avec les habitants et un partenaire essentiel. Aussi, afin de permettre le déploiement du programme d'actions concertées, le bailleur social met à disposition gracieusement un local au 6 rue des Marais, à Groussay. Dans ce cas, la direction de la culture et du patrimoine met en place une résidence d'artistes avec l'artiste plasticienne Fabienne Veverka qui a déjà fait une résidence il y a deux ans. La ville lui a demandé de revenir car cela avait très bien fonctionné. Cette résidence d'artiste pour la saison 2025/2026 vise à impliquer les jeunes, cette fois adolescents et jeunes adultes, dans un projet artistique et photographique, de sa création, conception et à son aboutissement jusqu'à la réalisation d'une exposition. Pour cela, une convention de mise à disposition du local doit être établie entre la ville de Rambouillet et le bailleur social les Résidences Yvelines Essonne, pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 juin 2026. Il est demandé d'approuver cette convention entre la ville et le bailleur social, pour la mise à disposition de ce local qui est le même place Saint Louis, en plein cœur du quartier de Groussay.

Madame Matillon remercie madame Moufflet d'avoir présenté cette délibération. C'est une délibération importante. Dans ce quartier de Groussay, un travail est réalisé en lien permanent avec les Résidences Yvelines Essonne qui sont un partenaire crucial dans la vie du quartier et qui aide énormément la municipalité, y compris au niveau du CLSPD. C'est avec plaisir que la ville accepte cette mise à disposition du local pour permettre d'y réaliser des actions à la fois culturelles, mais aussi relevant de l'accompagnement des mamans qui rencontrent des difficultés avec la langue française puisqu'un repérage qui a été effectué sur le sujet. Les actions pourront être multipliées aussi avec bien d'autres que la résidence d'artiste.

Madame Moufflet précise qu'effectivement, ce local ne sera pas que pour l'artiste. Il sera aussi mutualisé avec tous les autres acteurs du CLSPD, Éducation nationale, l'Usine à chapeaux et autres pour réaliser d'autres actions.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité**

**25041041DCM - Convention tripartite entre la ville, le bailleur social les Résidences Yvelines Essonne et l'artiste Fabienne VEVERKA pour une résidence d'artiste dans le quartier de Groussay pour la période allant du 1er mai 2025 au 30 avril 2026.**

Madame Moufflet indique que cette délibération vient dans la continuité de la délibération précédente. C'est une convention tripartite entre la ville, le bailleur social et l'artiste Fabienne Veverka pour sa résidence pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2026. Considérant l'expérience très réussie de la résidence d'artistes avec la plasticienne Fabienne Veverka dans le quartier de Groussay en 2023/2024, la direction de la culture et du patrimoine œuvre, en partenariat avec le bailleur social Résidences Yvelines Essonne, à travailler de nouveau avec cette artiste afin de mener un projet photographique de portraits narratifs des habitants, plus particulièrement du public adolescent intitulé portrait de Groussaillons. Ce projet photographique aura pour objectif de proposer aux habitants de partager leurs parcours de vie, d'abord au sein du quartier mais aussi plus largement sur le territoire lors d'une exposition dans la galerie d'art expérimentale au 23-25, rue Chasles, la fameuse boutique à l'essai qui vient d'ouvrir. Madame Moufflet engage ses collègues à aller voir tous ces artistes d'Hélium, car ce qu'ils ont réalisé est vraiment très beau. Ils ont accepté, puisque Fabienne Veverka fait partie de l'association Hélium, que tous ces jeunes puissent exposer leurs photographies. Dans le cadre de cette démarche, la ville de Rambouillet a sollicité le bailleur social Résidences Yvelines Essonne pour soutenir avec des moyens financiers matériels et humains, la création de ces résidences d'artistes pendant une année. Pour la réalisation de l'ensemble des actions, la ville de Rambouillet affecte le volume financier de 18 800€ versés à l'artiste en neuf règlements mensuels de 1 200€ de juin 2025 à avril 2026 hors période estivale juillet et août et versera 3 000€ à l'artiste pour la prise en charge du matériel. Quant au bailleur Résidences Yvelines Essonne, qui s'implique vraiment pour la commune, il prendra en charge la rémunération de l'artiste pour une durée d'un mois, soit un montant total de 1 200€ pour le mois de mai 2025. De plus, il participera aussi à l'achat du matériel et fournitures nécessaires à la réalisation des œuvres à hauteur de 3 000€. Enfin, il mettra à disposition de la ville, comme évoqué dans la délibération précédente, un local à titre gracieux, situé au 6 rue des Marais, pendant toute la durée de la résidence. Cela deviendra un véritable studio photo entre autres. Il est proposé d'approuver cette convention tripartite.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité**

**25041042DCM - Convention de mandat d'encaissement des recettes billetterie entre la ville de Rambouillet / La Lanterne et la SAS Société Nouvelle des Cinémas de Rambouillet/ Groupe CINEPARADIS - Offre cinématographique transitoire à La Lanterne à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025.**

Madame Matillon indique que cette délibération concerne le cinéma. Elle précise que le projet de cinéma porté par Judith Reynaud avance. Les travaux ont commencé. Madame Matillon se dit très heureuse de voir que le chantier a enfin débuté.

Madame Moufflet précise que c'est une délibération un peu technique. C'est une convention de mandat d'encaissement des recettes billetteries entre la ville de Rambouillet, la Lanterne et la Société des cinémas groupe Ciné paradis. Elle fait un petit rappel chronologique de ce qu'il s'est passé. Depuis mars 2023, la ville de Rambouillet a mis en place une offre cinématographique transitoire. Ensuite, par délibération en date du 5 octobre 2022, il avait été décidé de confier la gestion de cette salle de cinéma transitoire au groupe Megarama dans le cadre d'un contrat de prestation de service d'une durée déterminée de 2 ans, renouvelable une fois un an. En décembre 2024, ce groupe a fait connaître sa volonté de ne pas reconduire le marché pour la dernière année. Ce qui paraît logique étant donné que ce groupe ne participe pas à la construction du cinéma. A la suite d'une nouvelle consultation lancée par le service de la commande publique, l'offre cinématographique transitoire sera reprise par la société nouvelle des cinémas de Rambouillet, groupe Ciné paradis, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, pour une durée d'un an, renouvelable une fois un an. Cette société reprendra les différents aspects de l'exploitation cinématographique, à savoir l'accueil du public qui vend de la billetterie cinéma, gestion du personnel cinéma, programmation des films, communication sur la programmation cinéma. Concernant la billetterie, l'encaissement des recettes liées à l'activité sera assuré par le groupe Ciné paradis, nouveau prestataire de services pour le compte de la ville de Rambouillet, titulaire de l'autorisation d'exploitation délivrée par le Centre national du cinéma. Les paiements liés aux recettes cinéma seront également pris en charge par le prestataire de services, puis remboursés par la ville de Rambouillet dans les 30 jours suivants la perception de la recette. Pour que le prestataire puisse encaisser les recettes pour le compte de la ville, il est nécessaire de signer une convention de mandat d'encaissement des recettes, qui doit notamment prévoir les modalités de reversement au mandant des sommes encaissées, la suite des opérations de collecte avec la réédition des documents comptables. Il est demandé d'autoriser madame le maire à signer cette convention de mandat d'encaissement.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité**

## **PREVENTION SANTE HANDICAP**

### **25041043DCM – Bilan annuel de la commission consultative d'accessibilité et du handicap**

Madame Caillol indique que le comité de pilotage s'est réuni le 21 mars. Un bilan a été présenté, rappelant l'organisation de la commission, les actions menées ainsi que la liste des opérations effectuées dans la commune au titre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics qui est appelé le PAVE. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a associé les personnes handicapées à la vie communale en instaurant une commission d'accessibilité dont les attributions ont été fixées en son article 46. Il s'agit d'un véritable observatoire local de la mise en accessibilité du territoire. L'article 46 dispose que dans les communes de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Les principales missions de la commission sont de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports pour permettre d'assurer une réflexion globale, de faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, d'établir un rapport annuel qui sera présenté au conseil municipal, d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap, de donner un avis sur les réflexions et actions promouvant l'accès des personnes en situation de

handicap dans les champs de compétence de la ville, comme l'emploi des personnes en situation de handicap dans la collectivité, la scolarisation des enfants, l'accès au sport pour la population en situation de handicap.

En 2008, la commission de Rambouillet a été renommée commission consultative de l'accessibilité et du handicap afin de rendre compte de l'extension de ces missions dans une vision plus large de l'accessibilité. Depuis 2020, avec l'ouverture de la CCAH à différentes dimensions de l'accessibilité, une véritable dynamique collective s'installe. Il convient de maintenir celle-ci en faveur des personnes ayant des besoins spécifiques. Le fonctionnement de la commission a été mis en place par arrêté permanent le 6 octobre 2020. Elle est composée d'un comité de pilotage, réunion plénière une fois par an, de 4 groupes de travail avec les thématiques accessibilité, insertion professionnelle, scolarité, sport et handicap.

Le groupe accessibilité est copiloté avec les services techniques de la ville pour se mettre en conformité avec la législation en cours, réfléchir aux axes d'amélioration facilitant le quotidien des personnes en situation de handicap. Le groupe s'est réuni pour aborder le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, le PAVE, le recensement des logements accessibles sur la commune et l'accessibilité des équipements culturels de la ville. Le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics est un document stratégique de référence permettant de disposer du diagnostic de l'existant et d'une programmation pluriannuelle hiérarchisée des travaux. Pour la ville de Rambouillet, le PAVE a été voté au conseil municipal le 23 juin 2022. Il prévoit dix actions avec un état d'avancement décrit dans les documents. En parallèle, les services techniques ont assuré d'autres travaux de mise en accessibilité en 2024. En fait, à chaque fois que les services techniques effectuent des travaux, ils en profitent pour mettre en accessibilité.

Pour le recensement des logements accessibles sur la commune, le service habitat de la ville de Rambouillet a sollicité l'ensemble des bailleurs sociaux afin de recenser les logements accessibles, comme le prévoit la loi du 11 février 2005. À cette date, six bailleurs sur sept ont répondu, neuf logements PMR sont présents sur la commune et les onze logements sont indiqués comme adaptables ainsi qu'une résidence pour les logements au rez-de-chaussée.

En ce qui concerne l'accessibilité des équipements culturels de la ville, il existe aujourd'hui un grand nombre d'actions en faveur des personnes en situation de handicap mises en place pour ces équipements. Les personnes en situation de handicap peuvent s'adresser directement à chaque équipe pour organiser une visite guidée adaptée si elles le souhaitent. Par exemple, au palais du Roi de Rome, il y a une maquette tactile, un sac sensoriel, des plans et des élévations thermoformées, des livres à gros caractères, des projets de visites virtuelles, une formation des agents et des guides en audiodescription, accueil du public en situation de handicap psychique, moteur et visuel, lecture labiale, du facile à lire et à comprendre (FALC), ainsi que du braille. Il y a aussi une programmation culturelle adaptée, patrimoine pour tous et Viens comme tu es. Au Rambolitrain, le musée s'adapte à chaque groupe. Il y a des visites organisées pour des personnes en situation de handicap visuel ou psychique, enfants et adultes, une visite organisée pour des personnes sourdes et malentendantes, avec un interprète et le Rambolitrain est en train de finaliser un livret en FALC. À la médiathèque, pour les personnes en situation de handicap visuel, il y a des livres lus en format CD, MP3, des éditions en grand caractère, des livres pour les enfants souffrant de troubles DYS, quelques livres en langue des signes pour la petite enfance et la création d'un fonds dédié en langue des signes avec des documents adultes et jeunesse. Il y a également des animations en langue des signes et des visites libres et un groupe de l'IME 78 une fois par semaine. Dans les salles de spectacles, il existe une boucle auditive, une accessibilité PMR dans les 2 salles, 12 places PMR sur réservation et la billetterie permet à des personnes en situation de handicap de réserver des places PMR pour elles et leurs accompagnateurs sur tous les spectacles en début de saison. Les places sont libérées quelques temps après si elles ne sont pas réservées.

En ce qui concerne le groupe insertion professionnelle, les objectifs de ce groupe de travail sont de sensibiliser les entreprises et professionnels à l'inclusion des personnes en situation de handicap, mais aussi de permettre aux personnes en situation de handicap de découvrir et/ou de faciliter l'accès en milieu professionnel ordinaire. Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, du 20 au 26 novembre 2024 a eu lieu le DuoDay. C'est un dispositif national. Une personne en situation de handicap compose un duo avec un collaborateur d'une entreprise privée ou publique pour une immersion dans son quotidien professionnel en présentiel durant une journée. Cette journée permet de se rencontrer, de créer des vocations mais aussi de faire naître des opportunités de collaboration future car l'emploi est un vecteur de l'inclusion. Il s'agit simplement d'une première étape pour transformer l'essai. Elle est destinée à toute personne en situation de handicap de plus de 14 ans ainsi que tout collaborateur du secteur privé ou public. La ville s'appuie sur un dispositif national, mais en allant plus loin, grâce à des partenaires engagés qui facilitent la création de duos, par exemple la mission locale, la mise en relation par le service prévention santé handicap entre les candidats et l'entreprise. Le service va au-devant des personnes en situation de handicap et cherche les entreprises. Le service n'attend pas que les entreprises s'inscrivent sur le site par la diffusion de courrier et de la fiche du DuoDay. Il y a tout un travail du service communication et un partenariat avec Rambouillet territoires, le Rotary Club et le réseau de l'ADECSY. Pour le bilan 2024, il y a eu 94 duos conventionnés, une augmentation de plus de 203% depuis l'année précédente, 63 employeurs, donc une augmentation de 200%, 10 structures accompagnantes engagées. 57% des employeurs se sont engagés dans le DuoDay pour la première fois cette année et 91% des employeurs souhaitent reconduire l'expérience l'année prochaine. À la suite du DuoDay, il y a eu une convention entre l'ESAT Le Chêne, McDonald's et les 3 Brasseurs et un stage d'immersion professionnelle au sein du centre hospitalier de Rambouillet, ainsi qu'un stage d'immersion professionnelle au sein du pôle famille. L'année prochaine, il est envisagé de faire un DuoDay inversé, c'est à dire des personnes en milieu ordinaire vont aller dans un ou plusieurs ESAT. Pour le groupe sport et handicap, les objectifs de ce groupe de travail sont de sensibiliser les associations sportives au handicap, de sensibiliser et de favoriser la pratique sportive chez les personnes en situation de handicap et de sensibiliser les rambolitains aux handisports. Cela s'est poursuivi avec le DuoSport qui est créé sur le même principe que le DuoDay. C'est un événement permettant de favoriser une rencontre entre une personne en situation de handicap et une association sportive autour d'une activité sportive. Cette rencontre a pour objectif à la fois de sensibiliser les associations à l'accueil des personnes en situation de handicap, de faciliter l'accès et d'encourager une personne en situation de handicap à la découverte de l'activité physique. A l'issue du DuoSport, une convention a été passée entre le GEM et le club de tennis de table de Rambouillet pour pérenniser l'action. Un coach sportif organise une séance de fitness pour 5 personnes en situation de handicap une fois par mois. Il y a des personnes qui se sont inscrits dans un club de danse. Le CTR, le club de vélo de Rambouillet a investi dans un tandem électrique pour permettre des sorties à vélo avec une personne en situation de handicap visuel et il dispose également d'un tandem musculaire qui leur a été donné. « Viens comme tu es », l'objectif est de proposer un événement ouvert à tous les publics, incitant à la mixité, à favoriser l'accès à la culture à tous les publics, à proposer deux parcours sensoriels à pied animés par les guides du Château de Rambouillet et deux parcours à vélo pour s'adapter à toutes les capacités et type de public animés par les guides du service du patrimoine de la mairie Rambouillet, à sensibiliser la population aux handicaps physiques et mentaux, à proposer pour une activité gratuite, ludique et accessible à tous, inciter le public en situation de handicap à pratiquer une activité sportive, inciter le public en situation de handicap à découvrir des activités culturelles et proposer aux habitants de Rambouillet un moment convivial leur permettant de découvrir ou redécouvrir le parc du Château, à renforcer le partenariat avec le Château de Rambouillet. La prochaine édition sera le 29 juin.

Le groupe scolarité, les objectifs de ce groupe de travail sont de sensibiliser les rambolitains au handicap, de travailler en partenariat avec l'éducation nationale sur la thématique du

handicap, d'informer et de former les professionnels et de repérer et accompagner les familles. Cette année, le groupe a élaboré un livret à destination des familles afin de faciliter leur parcours et leurs démarches. Cela part de « je me pose des questions sur mon enfant » jusqu'à la notification à la MDPH. C'est un livret qui est édité à 400 exemplaires, qui a été diffusé dans les crèches, les écoles maternelles et primaires, les collèges, le service social de l'hôpital, la PMI, PAEJ et auprès des médecins.

Autres initiatives en lien avec le handicap, au sein du pôle famille, il y a une extension des missions du médecin du pôle famille (service scolaire et animation jeunesse) depuis le 2 septembre 2023 avec la transmission, avec accord des familles, des situations de santé particulières pour les enfants accueillis en crèche, des échanges avec les médecins de l'éducation nationale, une organisation de temps d'échanges spécifiques avec les équipes scolaires et animations jeunesse afin d'accompagner les équipes dans une meilleure gestion des troubles spécifiques de l'enfant, un accompagnement des équipes sur la gestion de certains PAI en fonction des besoins identifiés par les professionnels, des rencontres avec les parents pour la prise de repas en restauration scolaire complexe, la formation des ATSEM, des animateurs, des directeurs, en 2024 une sensibilisation aux troubles du spectre autistique avec l'hôpital de jour psychiatrie enfants de Rambouillet pour 70 professionnels de la petite enfance, 35 ATSEM et 65 animateurs et directeurs du service animation jeunesse. Des appels à projets CAF financent une partie, chaque année, des actions spécifiques menées au pôle famille. En 2024, une enveloppe de 10 000€ a été allouée au projet « les enfants porteurs de handicap au centre de notre attention ». Ce financement a permis de recruter du personnel supplémentaire pour accueillir les enfants et accueillir du matériel spécifique. Vingt enfants ont été accompagnés sur le temps méridien, 24 enfants du dispositif ULIS ont également bénéficié de cet accompagnement, 2 enfants ont été accueillis le mercredi et 2 autres pendant les vacances. Par ailleurs, 13 enfants ont bénéficié d'un accompagnement spécifique en crèche, dont 7 avec une reconnaissance MDPH. Sur les 2200 enfants accueillis dans les services scolaires et d'animation jeunesse, 115 disposent d'un protocole d'accueil individualisé, dont 55 pour des besoins alimentaires.

Accessibilité du site Internet de la ville de Rambouillet, la ville s'engage à rendre les supports numériques accessibles conformément à l'article 47 de la loi de 2005. À cette fin, elle met en œuvre la stratégie et les actions suivantes, schéma pluriannuel et plan d'action de l'année en cours. Le site internet de la ville de Rambouillet est en conformité avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, version 4.1. L'audit de conformité réalisé par la société Stratis révèle que 86,11% des critères RGA sont respectés. Le taux de conformité moyen du site s'élève quant à lui à 98,8%.

Dans les perspectives 2025, il y a la poursuite du PAVE, la formalisation du partenariat avec l'association « Balise ta ville » via une convention et une charte de coopération, la continuité du recensement des logements accessibles, l'accessibilité des équipements culturels de la ville avec la mise en lumière des actions culturelles adaptées auprès des rambolitains.

Dans le groupe insertion professionnelle, c'est de maintenir la dynamique collective engagée depuis plusieurs années. À l'occasion des 20 ans de la loi d'accessibilité, il y a eu une soirée de sensibilisation à l'inclusion professionnelle en partenariat avec l'ADECSY, la CART et le Rotary Club.

En novembre 2025, il y aura la poursuite du DuoDay et le café silence car toute l'année 2025/2026 va être consacrée à la sensibilisation des personnes en situation de handicap auditif. Il y aura aussi d'autres actions à long terme. Pour le groupe sport et handicap, le DuoSport va être annualisé sur le mois d'avril mais aussi toute l'année, reconduction de l'action Viens comme tu es le 29 juin.

Et pour le groupe scolarité, l'élaboration d'un espace de ressources associatives documentaires à destination des parents et des professionnels et un renforcement du lien avec le pôle famille.

Madame Caillol dit tenir à remercier l'ensemble des services car ils sont tous très attentifs à l'accueil des personnes en situation de handicap et ils ont été pleinement investis dans les différents groupes de travail. Il est donc proposé de prendre acte du rapport établissant le bilan des actions 2024 de la commission consultative d'accessibilité et du handicap.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

### **Prend acte**

## **POLE CONVIVIALITE**

### **25041044DCM – Convention offre de concours Tennis Club de Rambouillet**

Monsieur Rey explique que le tennis club de Rambouillet dispose aujourd'hui d'équipements sportifs communaux qui seront mis à sa disposition et à son utilisation quasi exclusive via une convention de mise à disposition. Un partenariat a été initié cette année entre la commune et l'association afin de lancer un programme de travaux permettant le développement de la pratique du paddle pour le tennis club. L'objectif du projet consiste à proposer une gestion commune tennis padel et à continuer à développer une pratique entre loisirs et compétitions. L'association a décidé de subventionner ce programme à la hauteur du montant des travaux et la ville prend à sa charge les études préalables d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que la rémunération du maître d'œuvre. L'association retire un intérêt matériel à la participation dans la mesure où les travaux envisagés entrent dans le cadre de son projet associatif axé sur l'éducation, l'insertion, l'intégration et la diffusion de la pratique, et sera un moyen pour elle d'accueillir de nouveaux adhérents sur le site et de pouvoir organiser et participer à des compétitions en la matière. Ce projet s'inscrit également dans la politique de la ville d'accompagnement de ces associations sportives et la pratique du sport à Rambouillet. Les modalités de cette participation forfaitaire de l'association au projet qui est plafonnée à 140 000€ sont définies par une convention portant offre de concours. Il demande au conseil municipal d'accepter l'offre de concours proposée par l'association, d'approuver les termes de la convention afférente et d'autoriser madame le maire à signer ladite convention ainsi que les amendements et tout acte afférent à cette convention.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

### **Vote : à l'unanimité**

## **COMMANDE PUBLIQUE**

### **25041045DCM - Attribution et signature du marché n°25-02 concernant l'offre cinématographique transitoire.**

Madame Demont indique que cette délibération a pour objet l'offre cinématographique transitoire. Madame Moufflet ayant développé cette offre précédemment, elle explique que la présentation va être assez succincte. Elle souhaite juste indiquer que le marché a été attribué à la SNCR SAS qui aura la charge de s'occuper de ce cinéma transitoire, jusqu'à la construction du cinéma rue d'Angiviller, pour 110 325€ hors taxes. Le marché débutera le 1<sup>er</sup> juin 2025 pour un an, renouvelable une fois.

Madame Matillon indique que le marché commencera le 1<sup>er</sup> juin même si au mois de juin il n'y a pas de projection puisque la salle Le Dily est réservée pour la pratique amateur. Cela

permettra la reprise du personnel et une continuité de prise en charge. Elle ajoute qu'avec ce nouveau marché, la ville fait une économie de 37 000€, car le siège sera à Rambouillet.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité**

**25041046DCM - Attribution et signature du marché n° 25-09 concernant des travaux de réfection et d'isolation de la toiture de l'école maternelle La Ruche.**

Madame Demont indique que cette délibération, qu'elle qualifierait d'environnementale, concerne les travaux de réfection et d'isolation de la toiture de l'école maternelle la Ruche. Ces travaux comprenant la reprise ponctuelle des charpentes, le remplacement de la couverture en tuiles mécaniques, remplacement des gouttières, descente d'eau pluviale, travaux d'isolation des combles. C'est la société BOC couverture étanchéité qui a été nommée avec avis favorable de la commission d'appels d'offres pour un montant de 259 966,87€ hors taxes. L'exécution des travaux se fera entre le 30 juin et le 29 août 2025. Comme dans toutes les écoles, la période estivale est mise à profit.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité**

**25041047DCM - Attribution et signature du marché n° 25-10 concernant les prestations de sécurité sur le site de l'Hôtel de Ville.**

Madame Demont indique que cette délibération concerne les prestations de sécurité sur le site de l'hôtel de ville. La mission consiste à contrôler l'ensemble des individus accédant à l'hôtel de ville et de faire respecter les règles de sécurité en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence, qu'il soit sécuritaire, sanitaire ou de toute autre nature. Il est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 janvier 2026 et sera reconduit par période de 12 mois et maximum trois fois. C'est la société Active Prévention Sécurité qui a remporté le marché pour un montant maximum annuel de 70 000€ hors taxes. Elle précise pour exemple que l'agent de sécurité Ibrahim Ouattara réalise un travail remarquable dans ses fonctions et est de surcroît très accompagnant.

Madame Matillon ajoute que cela permettra d'avoir la même société sur tous les sites, facilitant la sécurisation des différentes fêtes organisées par la ville. Il est important d'avoir une société qui connaît bien le terrain et qui ne perd pas de temps à installer tous les dispositifs de sécurité.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité**

**25041048DCM - Attribution et signature du marché n° 25-11 concernant des travaux de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Saint Hubert.**

Madame Demont indique que cette délibération, qu'elle qualifierait également d'environnementale, concerne les travaux de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Saint Hubert. Ces travaux comprennent le remplacement de l'ensemble des menuiseries, le désamiantage des impostes des portes d'issues de secours. Ils seront effectués en deux phases, la première, zone élémentaire, salle polyvalente, patio sud et ouest ainsi que la toiture et la deuxième phase, ce sera la zone maternelle restauration office, patio nord et est. Pour la phase une, les travaux auront lieu du 7 juillet au 31 août 2025 et pour la phase 2,

du 3 juillet au 31 août 2026. C'est la société Norba Ile de France Sud SARL qui va s'occuper des travaux pour un montant de 507 998€ hors taxes.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité**

**25041049DCM - Autorisation de résilier les marchés 2022M01L7 et 2023PA11 concernant la construction du CLAE Clairbois (lot 5 travaux de cloison doublage plafond et lot 7 peintures sols souples).**

Madame Demont indique que cette délibération a pour objet d'autoriser madame le maire à résilier deux marchés concernant la construction du CLAE Clairbois. La commune a notifié à l'entreprise EGTR SARL le 04 mai 2022, un premier marché concernant la construction du CLAE pour le lot 7 peintures sol souple pour un montant de 159 155€ pour une durée de 24 mois et en juillet 2023, le marché du lot 5 travaux de cloison doublage plafond pour un montant de 224 805€ hors taxes pour une durée de 6 mois. Le maître d'œuvre Yonseux Architecte a formulé plusieurs observations à l'encontre de l'entreprise EGTR à travers des échanges en réunion de chantier et par courrier, relevant divers retards et des prestations non exécutées. L'entreprise a été mise en demeure d'exécuter lesdits travaux avant le 21 février 2025. À défaut, une résiliation des marchés serait engagée. Le 24 février 2025, un constat de malfaçons a été effectué par huissier et de ce fait, il convient d'acter la résiliation des marchés précités aux frais et risques de la société EGTR.

Madame Matillon précise que la société a été remplacée immédiatement et qu'il y aura certainement une rétribution financière de la part de la société EGTR à la suite de ces difficultés.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité**

**25041050DCM - Signature de l'avenant n°2 au marché n°2021PA03 concernant les travaux de voirie (entretien, grosses réparations et petits travaux neufs).**

Madame Demont indique que cette délibération concerne la signature de l'avenant n°2 relatif aux travaux de voirie (entretien, grosses réparations et petits travaux neufs). La ville de Rambouillet avait attribué en juillet 2021 le marché de travaux de voirie avec réparations à l'entreprise EUROVIA Ile de France pour un montant maximum annuel de 1 000 000€ hors taxes et une durée d'un an renouvelable trois fois un an, soit un montant total de 4 000 000€. Un premier avenant a été signé en juin 2024 afin d'augmenter le montant maximum du marché de 300 000€, soit une augmentation de 7,5% et au vu de la programmation des travaux sur la commune, il convient d'augmenter une nouvelle fois le montant maximum du marché de 300 000€. Cette augmentation prendra effet dès la signature de l'avenant n°2. De ce fait, il convient d'acter l'augmentation du montant 4 300 000€ pour un montant maximum de 4 600 000€.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité**

**COMMERCE ET ARTISANAT**

### **25041051DCM - Marchés forains - Révision du tarif des droits de place et de la redevance 2025**

Madame Demont indique qu'il s'agit d'une révision du tarif des droits de place et de la redevance 2025, comme chaque année, due à l'inflation et surtout au délégataire qui, par une lettre LRAR, avait demandé très officiellement à la commune d'augmenter les tarifs des droits de place de 3,49%. C'est très important et la ville a évidemment refusé. Eu égard à l'inflation, la ville a décidé d'augmenter ses tarifs de 2%. La commission des marchés a été convoquée à ce sujet afin de connaître l'avis des représentants des commerçants du marché. Ils n'ont opposé aucune remarque particulière. Ils ont même dit qu'ils étaient plutôt satisfaits car dans les autres villes où ils sont présents, l'augmentation est d'année en année plus importante que celle de Rambouillet.

En l'absence de questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

<b>Vote : à l'unanimité</b>
-----------------------------

### **AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES**

#### **25041052DCM - Renouvellement de la convention de participation financière avec l'OGEC Sainte Thérèse.**

Monsieur Dupressoir indique que conformément aux lois de 2009 et aux textes réglementaires et complémentaires de 2012, concernant la prise en charge des communes pour les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'État, qui précisent les conditions de mise en œuvre de la parité de financement entre les écoles publiques et les écoles privées, la commune de Rambouillet, en tant que commune siège de l'établissement, participe au financement de l'école Sainte Thérèse. Depuis 2003, la commune conclut une convention avec l'institution afin de poser les bases des forfaits retenus et permettre à chacun des signataires de valider les conditions d'accord, et ce pour trois ans. Il est donc proposé de renouveler cette convention sur les bases des forfaits pour l'année 2025 qui s'élèvent à 866,86€ pour les élèves de maternelle, 560,07€ pour les élèves de l'élémentaires et une participation aux dépenses facultatives de 70,70€ par enfant rambolitain. Il est évidemment précisé que ce ne sont que des dépenses de fonctionnement et absolument pas d'investissement ou de construction bâtementaire. Il est donc proposé de voter pour autoriser madame le maire à signer cette convention.

Madame Matillon précise que cela ne concerne que les enfants rambolitains qui sont scolarisés à Sainte Thérèse.

Madame Polo de Beaulieu souhaite connaître le pourcentage d'enfants non rambolitains scolarisés à Sainte-Thérèse.

Monsieur Dupressoir répond que la ville ne connaît pas le pourcentage des enfants qui ne sont pas rambolitains. En revanche, il peut donner le nombre d'enfants rambolitains pour lesquels la ville participe aux frais de fonctionnement. Il y a 217 élèves en élémentaire et 86 élèves en maternelle.

Madame Polo de Beaulieu demande si dans le cadre de l'enseignement privé, il existe aussi des droits d'écologie pour les élèves qui n'habitent pas Rambouillet.

Monsieur Dupressoir répond par la négative. La loi ne concerne que les établissements dont le siège est sur le territoire de la commune.

Madame Matillon confirme qu'il faut que l'établissement soit sur la commune pour que l'école puisse percevoir ces frais par rapport au nombre d'élèves. Ils n'ont aucune subvention de la part des autres communes alentours mais cela fait partie des obligations vis-à-vis des écoles privées sous contrat.

Monsieur Poulet demande si la ville participe pour les enfants qui viennent des autres communes.

Madame Matillon répond que la commune ne participe que pour les enfants rambolitains. L'OGEC ne perçoit rien pour les enfants de l'extérieur, la même chose de la part des autres communes.

Monsieur Dupressoir prend l'exemple d'un enfant ramboliteain qui pourrait être scolarisé dans une école sous contrat à Versailles ou à Saint Germain, la ville de Rambouillet ne participerait en rien au financement et aux frais d'écolage de cette école.

En l'absence d'autres questions, madame Matillon soumet la délibération aux voix.

**Vote : à l'unanimité**

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **Budget participatif :**

Pour la cinquième année consécutive, la commune de Rambouillet a mis à la disposition des rambolitains un budget participatif doté de 200 000€. Celui-ci permet aux concitoyens de voir la réalisation des projets qu'ils portent pour la ville.

Cette année, ce sont 81 propositions qui ont été portées par les rambolitains.

Après les différentes phases d'analyse de conformité et de faisabilité, ce sont 21 d'entre elles qui ont été retenues et, après fusions, 18 ont été soumises au vote tout au long du mois de mars.

Au cours de cette phase de vote, ce sont 646 rambolitains qui ont exprimé leurs préférences pour les différents projets.

Réuni la veille pour dépouiller les votes, le comité consultatif à la démocratie locale et aux budgets participatifs a établi la liste des 9 projets choisis par les rambolitains et qui seront réalisés par les services de la collectivité au cours des prochains mois :

- Installation de bancs publics supplémentaires - 15 500 € - 303 votes
- Installation de poubelles supplémentaires - 5 500 € - 243 votes
- Remplacement des toilettes publiques place Marie Roux - 100 000 € - 203 votes
- Prolongement de la sente située au bout de l'allée des tulipes - 10 000 € - 144 votes
- Implantation de panneaux historiques dans certaines rues - 10 000 € - 139 votes
- Installation de caméras mobiles aux abords des containers à déchets verts pour surveiller les dépôts sauvages - 3 000 € - 133 votes
- Restauration de la mosaïque rue du Vieil orme - 6 000 € - 129 votes
- Ajout de jeux mobilier extérieur dans la cour de l'école maternelle de la Louvière - 35 000 € - 127 votes
- Amélioration de la qualité visuelle au rond-point rue duchesse d'Uzès et rue Montorgueil - 15 000 € - 125 votes

Madame Matillon remercie monsieur Fockedey pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets participatifs et le service, tout particulièrement Dominique Givet-Viaroz qui réalise

un travail assidu sur ce sujet et le fait parfaitement bien. Elle remercie également les services techniques car ce sont eux qui vont mettre en œuvre ces différents projets.

### **Incivilités :**

Madame Matillon dit souhaiter attirer l'attention sur une campagne que la ville vient de lancer sur l'ensemble de ses canaux de communication, pour lutter contre les incivilités.

Rambouillet est une ville tournée vers la nature, reconnue pour sa qualité de vie. Les incivilités du quotidien – déchets jetés au sol, mégots, déjections canines, dépôts sauvages ou stationnement anarchique – n'y ont pas leur place.

Comme en 2021, la ville a conçu plusieurs visuels forts et percutants pour sensibiliser les rambolitains et rappeler les règles essentielles du bien vivre ensemble et du respect de l'environnement. La commune espère que cette campagne changera positivement certains comportements qui ne peuvent pas être tolérés sur le territoire.

Pour finir, elle rappelle que la commune ne peut pas être derrière chaque habitant. C'est à chacun de faire preuve de civisme et de responsabilité pour préserver ce qui fait la richesse du cadre de vie de la ville.

C'est pourquoi elle invite les élus à fortement relayer cette campagne à travers leurs réseaux sociaux et auprès de leur entourage pour que les personnes y prêtent attention et en espérant qu'ils la mettent en œuvre rapidement.

### **DECISIONS DU MAIRE**

Madame Matillon s'il y a des questions portant sur les décisions du maire. Aucune remarque n'est formulée.

### **Liste des décisions du maire**

<b>Numéro</b>	<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>Objet de la décision</b>
25021413DMPF	14/02/2025	SARL SKIPI PROD	Décision de signer une convention d'un montant de 2970.00€ TTC pour l'organisation de la prestation artistique « Contes de pluie » de la Cie « il était une flamme » lors du village de l'enfance le 24 mai 2025 pour le Pôle Famille - Service Animation Jeunesse.
25022014DMPC	20/02/2025	France Régie	Décision de signer une convention dont l'objet est de mettre gracieusement à disposition de la mairie de Rambouillet un véhicule neuf de marque Peugeot 9 places, ou similaire, pour une période de 2 ans renouvelable au maximum 3 fois, par reconduction expresse pour des périodes de même durée.
25022015DMPC	20/02/2025	Association RAMBOUILLET SPORTS	Décision de signer une convention dont l'objet est de mettre gracieusement à disposition des sections de Rambouillet Sports un véhicule neuf de marque Peugeot 9 places, ou similaire, pour une période de 2 ans renouvelable au maximum 3 fois, par reconduction expresse pour des périodes de même durée.
25022416DMPF	24/02/2025	CAF des Yvelines	Décision de solliciter au titre de fonds publics et territoires 2025 de la CAF des Yvelines une aide financière de 22 000€ pour les services du pôle famille

25022417DMPF	24/02/2025	CAF des Yvelines	Décision de solliciter au titre de l'axe 2, Fonds Publics et Territoires 2025 de la CAF des Yvelines une aide financière de 720 € pour le service Petite Enfance du Pôle Famille
25022718DMPF	27/02/2025	CAF des Yvelines	Décision de solliciter au titre de fonds publics et territoires 2025 de la CAF des Yvelines une aide financière de 5 000 € pour le service Animation-Jeunesse du Pôle Famille
25022819DMLL	28/02/2025	Société SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE	Décision de signer un contrat avec la société SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE pour un montant de 270 € HT pour la location d'un film projeté le 18/03/2025 dans la salle LE DILY du pôle culturel LA LANterne à Rambouillet, dans le cadre de la 27e édition du Printemps des poètes
25022820DMLL	28/02/2025	Société HUGON	Décision de signer un contrat de maintenance de la tribune télescopique pour une durée de 3 ans à partir du 24 février 2025, renouvelable tacitement 2 ans, avec la société HUGON domiciliée ZAC des Grands Camps, 46090 MERCUES pour un montant annuel de 1.900 € HT + tva 20%
25030321DMPF	03/03/2025	PDASR	Décision de solliciter au titre des subventions du PDASR une aide financière de 4 700.00€
25030422DMPF	04/03/2025		Décision de fixer les tarifs classes découvertes 2025 au profit des enfants des écoles élémentaires
26030523DMRH	05/03/2025	ARPEGE	Décision de signer la convention pour la prestation « Formation au logiciel ADAGIO 7 ». La session sera facturée pour un total de 2 580 € TTC
25030524DMPF	05/03/2025	CAF des Yvelines	Décision de solliciter au titre des actions REAAP une aide financière de 2 000 €.
25030625DMPF	06/03/2025	CAF des Yvelines	Décision de signer une convention AVE 2025 – Structure N°19279 pour une aide aux vacances enfants (AVE).
25031026DMPF	10/03/2025		Fixation des tarifs aux familles pour les activités d'été 2025 organisées par le Pôle Famille – Service Animation Jeunesse
25031127DMRH	11/03/2025	Organisme ALF	Décision de signer la convention pour la prestation de formation « Constituer et maintenir un fonds de jeux ». La session sera facturée pour un total de 250 € TTC conformément à ladite convention.
25031428DMDG	14/03/2025	Préfecture des Yvelines	Décision de solliciter une subvention de 49 044 € dans le cadre du FIPD 2025 - vidéoprotection,
25031429DMDG	14/03/2025	Conseil Régional d'Ile de France	Décision de solliciter une subvention de 29 426,40 € au titre du soutien à l'équipement en vidéoprotection 2025
25032030DMPC	20/03/2025	Association des Jardins familiaux	Décision de signer une convention de mise à disposition de terrains municipaux à titre gratuit à l'association des jardins familiaux
25032131DMPC	21/03/2025	LES MARCHES DE LEON	Décision de signer un contrat pour un montant de 4 108,17 euros pour la prestation : LA BATUCADA CARIOCA, le dimanche 18 mai 2025 de 14h30 à 16h00.
25032132DMPF	21/03/2025	École régionale Hériot	Décision de signer une convention pour un montant de 10 763€ TTC pour la prestation : Séjour classe découverte du 2 au 6 juin 2025 au Centre de

			Classes de mer à Cancale pour 2 classes de CM1 de l'école élémentaire Gambetta - effectifs 52 enfants)
25032133DMDG	21/03/2025	Préfecture des Yvelines	Décision de solliciter une subvention de 47 252 € dans le cadre du FIPD 2025 - vidéoprotection,
25032134DMDG	21/03/2025	Conseil Régional d'Ile de France	Décision de solliciter une subvention de 28 351,28 € au titre du soutien à l'équipement en vidéoprotection 2025
25032135DMDG	21/03/2025	Préfecture des Yvelines	Décision de solliciter une subvention de 750 € dans le cadre du FIPD 2025 - équipement de la police municipale,
25032436DMPF	24/03/2025	SARL LES EMBRUNES	Décision de signer une convention pour l'organisation d'un séjour du Service Animation Jeunesse à Morzine du 7 au 18 juillet 2025, d'un montant de 11 550 €, pour un hébergement en pension complète, pour 24 enfants et 3 adultes.
25032637DMLL	26/03/2025	NOVADIS	Décision de signer 2 contrats pour la période du 01/07/2025 au 30/06/2026, pour les prestations : La maintenance du logiciel de lecteur de badges pour un montant de 2.550€ TTC. La mise à jour du logiciel, pour un montant de 1.800,82€ TTC.
25032638DMLL	26/03/2025		Décision de signer tous contrats de location d'expositions relatifs à la programmation 2025/2026 au pôle culturel La Lanterne.
25032639DMLL	26/03/2025		Décision de signer tous contrats de cession de spectacles relatifs à la programmation 2025/2026 au pôle culturel La Lanterne.
25032840DMPF	28/03/2025	SAS LE SAUVAGEON	Décision de signer une convention pour l'organisation d'un séjour du Service Animation Jeunesse du 7 juillet au 18 juillet 2025, d'un montant de 16 957.60 €, pour un hébergement en pension complète, pour 30 adolescents et 4 adultes.

## **QUESTIONS ORALES**

### **Question orale n°1 du groupe Générations Rambouillet – monsieur Schmidt**

#### ***La mutuelle communale : Une solution solidaire pour l'accès aux soins***

*Face à l'augmentation constante des tarifs des complémentaires santé et à la diminution des remboursements des soins, un nombre croissant de français renonce à souscrire une mutuelle santé, compromettant ainsi leur accès aux soins. Pour répondre à cette problématique préoccupante, de plus en plus de communes françaises s'engagent dans la mise en place de mutuelles communales, offrant ainsi des tarifs préférentiels à leurs administrés. À ce jour, environ 2 800 communes en France ont adopté ce dispositif innovant.*

*La municipalité serait-elle prête à mettre en place cette possibilité pour les rambolitains ?*

<b>Réponse</b>
----------------

Monsieur le conseiller municipal,

La mutuelle communale est un dispositif solidaire proposé par les collectivités pour faciliter l'accès à une complémentaire santé de qualité à un tarif négocié. Elle s'adresse principalement aux administrés qui ne bénéficient pas d'une mutuelle d'entreprise : retraités, chômeurs, indépendants ou foyers modestes. Ce dispositif permet de lutter contre le renoncement aux soins et d'apporter une couverture santé au plus grand nombre.

La ville a engagé une réflexion sur ce sujet en début d'année 2023 mais cette dernière n'a pas abouti à une mise en place spécifique pour les rambolitains en raison d'une offre régionale plus attractive déployée depuis le 1<sup>er</sup> février 2023. Ainsi la région Île-de-France propose, depuis plus de deux ans, une mutuelle santé pour tous les franciliens sur la base d'une offre négociée avec Harmonie mutuelle et AXA, qui sont parmi les deux grands acteurs dans le domaine de la complémentaire santé. Il s'agit de la première mutuelle régionale de France et elle est accessible sans aucune condition de ressources. Pour souscrire, il suffit d'être affilié(e) au régime obligatoire de la Sécurité sociale avec des droits à jour et d'avoir sa résidence principale en Île-de-France.

Madame le maire ajoute qu'une communication sera faite à nouveau avec le lien : <https://www.iledefrance.fr/ile-de-france-mutuelle-sante-la-premiere-mutuelle-regionale-pour-tous-les-franciliens>

Cette offre fonctionne bien depuis sa mise en place. Il y avait eu des flyers qui avaient été édités au moment de l'annonce et qui existent encore, ils seront remis sur les supports de communication de la mairie. Les personnes peuvent aussi consulter le site internet de la région.

**Question orale n°2 du groupe Générations Rambouillet – madame Duplaix**

*Avec le projet du nouvel hôpital qui se fera ou pas, les 76 entreprises et les nombreuses associations rambolitaines localisées à Smarcity s'inquiètent vivement sur leur avenir proche.*

*La municipalité peut-elle les aider ?*

**Réponse**

Madame la conseillère municipale,

Concernant le projet de l'hôpital, pour le moment, la municipalité continue à travailler avec le directeur de l'hôpital et l'ARS sur ce projet. Concernant Smarcity, ce lieu a donc été acquis par l'EPFIF dans le cadre d'une convention pour une reconstruction de l'hôpital. Ce projet s'inscrivant dans une période longue parce qu'une construction d'hôpital, c'est sur une période longue, la CART et la municipalité ont entamé un dialogue avec l'EPFIF pour éviter aux occupants actuels d'être dans l'obligation de quitter le lieu à la date initialement prévue. Ainsi, chaque occupant sera informé en temps utile des modalités de poursuite d'occupation du site au-delà de juin 2026.

**Question orale n°1 du groupe Rambouillet en commun – madame Desmet**

*Les subventions aux associations ont augmenté en 2024 de 5,5 % mais pas pour toutes et nous aimerions comprendre les critères qui expliquent ces différences de traitement.*

*À titre d'exemple la Société musicale de Rambouillet (SMR) a vu chuter sa subvention qui était de 8795€ en 2014, elle est tombée à 8000€ en 2022, et à seulement 7200€ en 2023, en 2024 et encore en 2025, soit une baisse de plus de 18%, qui date de 2023 quand la crise énergétique a entraîné un raboutage sévère de nombreux budgets. La crise étant passée, pourquoi cette association reste à ce niveau de 2023 et ne retrouve pas son niveau précédent indispensable à son bon fonctionnement ?*

*La question mérite d'être posée quand on compare avec le traitement réservé à la "société des courses hippiques de Rambouillet" qui bénéficie d'un double budget : mise à disposition des locaux et une subvention de fonctionnement en évolution positive : nette en 2025*

*Mise à disposition des locaux + subvention de fonctionnement :*

*2022 : 22 650€ plus 18 668€*

*2023 : 22 650€ plus 18 668€*

*2024 : 25 643€ plus 18 668€*

*2025 : 25 643€ plus 20 000€ (soit + 1332€ !)*

*Qu'est-ce qui justifie cette hausse considérable de 1332€ en 2025 ?*

*A quoi correspondent ces frais de fonctionnement, qui n'apparaissent pour aucune autre association. ? Précisons que « la société des courses hippiques de Rambouillet » reçoit également des subventions de Rambouillet Territoires et travaille avec une dizaine de partenaires.*

Madame Desmet indique que des éléments de réponse ayant été apportés précédemment par madame Matillon concernant la société des courses hippiques, sa question porte essentiellement sur la SMR.

## Réponse

Madame la conseillère municipale,

La Société Musicale de Rambouillet a reçu en 2022, 8 000€, au titre des subventions de fonctionnement ; elle était logée gracieusement par la ville jusqu'au 1er avril 2022 (logement au 23 rue de Clairefontaine - convention à titre gratuit) ; la SMR a souhaité déménager pour des raisons acoustiques dans un lieu de son choix à savoir au 1 rue de Clairefontaine.

En 2023, sa subvention a été baissée étant donné la dépense annuelle supplémentaire pour la ville, pour le paiement du loyer au 1 rue de Clairefontaine (2022 = 5 400€ ; 2023 = 7 200€ ; 2024 = 7 488€).

De plus, pour sa participation à la fête du muguet, l'association reçoit, chaque année, une subvention de 1 000€.

Enfin, la SMR bénéficie également de la mise à disposition de la salle Patenôtre quand cela est possible (ex. : en 2024 : 21 janvier, 16 et 17 novembre).

Pour récapituler, la ville verse en subvention directe ou indirecte les montants suivants, sans compter la valorisation de la salle Patenôtre :

2022 = 14 400€

2023 = 15 400€

2024 = 15 488€

Il y a donc une augmentation et il y a en plus la prise en charge du loyer pour le choix de la SMR de s'installer à SmartCity.

Madame Desmet explique qu'elle n'est pas la défenseuse de cette association, elle ne veut pas qu'il y ait de confusion. Elle prend cet exemple-là parce qu'elle trouve que cette année les subventions des associations ont peu augmenté.

Madame Matillon répond que les subventions ont peu augmenté car la ville se doit d'être raisonnable dans son budget, car il y a beaucoup d'associations. Il y a tout de même des subventions indirectes comme le prêt de salle régulièrement, le matériel..., les associations le savent puisqu'il y a une charte et un guide pour les subventions et il n'y a pas d'iniquité. Elle dit avoir expliqué la différence que madame Desmet avait notée par rapport à la société des courses qui a en effet cette année une augmentation, mais pour un projet bien particulier. Au même titre d'ailleurs que des associations sportives certaines années, il y a eu une augmentation ponctuelle de la subvention. C'est la même chose pour toutes les associations. Lorsque la SMR vient à la Lanterne, c'est gratuit.

Madame Desmet dit être d'accord sur une chose, c'est que les associations sont le cœur d'une ville et que cette dernière doit les soutenir.

Madame Matillon répond que les associations sont soutenues. Il y a plus d'un million d'euros qui sont attribués en tout aux associations.

Madame Desmet dit trouver que malgré tout, même s'il y a le Trophée vert à l'hippodrome, qu'il y a quand même une grande disparité.

Madame Matillon relève que madame Desmet est fixée sur l'hippodrome.

Madame Desmet indique, à titre d'exemple, qu'il y a une autre subvention, 50 000€ attribués à Rambouillet Sports qui compte 11 pratiques. Elle indique qu'elle ne va pas faire un calcul en nombre d'adhérents, mais l'hippodrome, a des rentrées financières, la salle est régulièrement louée. Le budget de subventions de fonctionnement augmente de 7%, elle dit rester étonnée.

Monsieur Gourlan explique que l'hippodrome a un statut particulier. C'est un atout d'équipement de la commune, qu'on aime ou que l'on n'aime pas. Il est là, il existe, il est historique. Il faut savoir que la société qui entretient cet hippodrome donne un temps très considérable de bénévolat pour simplement maintenir cet équipement en état de fonctionnement. Si l'hippodrome devait rentrer dans une logique d'exploitation semi professionnelle ou professionnelle, ce n'est plus 20 000€ ou 40 000€ qu'il faudrait donner mais des centaines de milliers d'euros pour compenser le bénévolat réalisé par ces personnes. Il faut donc comparer ce qui est comparable. En termes de statut comptable, cela s'intègre dans le même chapitre, en revanche ce n'est pas du tout une association classique. Les deux personnes, monsieur Marie et madame Delecroix, tiennent à bout de bras l'ensemble de cet équipement. C'est un vrai enjeu pour la commune. Il faut impérativement aider la société des courses à essayer d'équilibrer à quelques centaines d'euros près par an leurs comptes, tout simplement pour que cet hippodrome continue à remplir son office d'hippodrome. La ville espère un jour avoir éventuellement d'autres activités sur site. En termes de nature comptable, c'est la même affectation mais ce n'est pas du tout la même chose qu'une association classique sur la commune.

Madame Youssef ajoute que l'hippodrome fait également des prix préférentiels aux associations qui veulent louer le site. Elle participe donc énormément aux animations gratuites pour les rambolitains à l'année grâce à des animations organisées par les associations. C'est vraiment un partenariat très efficace.

Madame Desmet dit être intéressée par la réduction pour les associations rambolitaines pour les locations de la salle.

Madame Youssef indique que certaines associations l'utilisent notamment le « Rambouillet Vintage car festival » qui utilise tout le site. Il y a quand même de nombreux événements qui ont lieu à l'hippodrome. Ce dernier a également, grâce à cette convention avec la ville, un partenariat avec les associations qui peuvent bénéficier de l'hippodrome en fonction des disponibilités.

Madame Desmet remercie madame le maire pour ces réponses.

Monsieur Schmidt ajoute qu'il pense que tout le monde a bien pris conscience de l'intérêt de l'hippodrome, au vu de l'espace où se trouve l'hippodrome et l'espace que cela représente. Dans un passé pas si lointain, il y avait eu un projet de plusieurs centaines de logements. Donc à la fois il y a un côté attractif, sympathique mais aussi un côté environnemental qui devrait sensibiliser tout le monde.

Madame Matillon indique que 600 logements avaient été envisagés.

## **Question orale n°2 du groupe Rambouillet en commun – monsieur Poulet**

*Pouvez-vous nous informer sur la situation du Smartcity hébergeant 80 entreprises et associations qui se trouvent actuellement dans une situation précaire quant à leur avenir. Monsieur le sous-préfet s'est rendu dans les locaux pour rencontrer les utilisateurs du lieu.*

*Il s'avère que le devenir du lieu est incertain. Pouvez-vous nous en dire plus ?*

Cette question a été précédemment abordée par le groupe Générations Rambouillet. Toutefois, monsieur Poulet revient sur la question en indiquant que le bail finissant dans deux mois, certaines entreprises sont déjà parties. Les entreprises qui représentent 375 salariés s'interrogent.

### **Réponse**

Madame Matillon répond que le bail ne s'arrête pas dans 2 mois mais en 2026. Les occupants auront en temps utile un dialogue et auront une réponse par rapport à leur devenir.

Monsieur Poulet demande quel a été le but du sous-préfet qui a été visiter le site.

Madame Matillon répond que le sous-préfet vient d'arriver, il va voir toutes les entreprises. Il s'est rendu à Smartcity comme il est allé visiter d'autres entreprises.

Monsieur Poulet demande si le sous-préfet a donné une réponse et quand madame le maire donnera une réponse.

Madame Matillon répond qu'il n'a pas de réponse. Il fait ses visites comme tout nouveau sous-préfet arrivant sur un nouveau secteur. Quant à la municipalité, elle étudie avec l'EPFIF et la CART et ils répondront aux occupants en temps utile.

La séance est levée à 22h55.

Le maire,

Véronique MATILLON

A blue ink signature of Véronique Matillon, written over a circular official stamp of the Municipality of Rambouillet. The stamp contains the text 'MAIRIE DE RAMBOUILLET' and '77120 Rambouillet'.

Les secrétaires de séance,

Jean-Louis MARION

A blue ink signature of Jean-Louis Marion, written in a cursive style.

Marie-Anne POLO DE BEAULIEU

A blue ink signature of Marie-Anne Polo de Beaulieu, written in a cursive style.

